

30.06.2019

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(Comptes non audités)

SOMMAIRE DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	1
BILAN CONSOLIDÉ - ACTIF	1
BILAN CONSOLIDÉ - PASSIF	2
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	3
ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	4
ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES	5
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	7
2. NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS.....	8
NOTE 1 - PRINCIPALES RÈGLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS	8
NOTE 2 - CONSOLIDATION	16
NOTE 2.1 - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	16
NOTE 2.2 - ÉCARTS D'ACQUISITION	17
NOTE 2.3 - ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET DETTES LIÉES	18
NOTE 3 - INSTRUMENTS FINANCIERS	19
NOTE 3.1 - ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	19
NOTE 3.2 - INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	22
NOTE 3.3 - ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	24
NOTE 3.4 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS EN JUSTE VALEUR	26
NOTE 3.5 - PRÊTS, CRÉANCES ET TITRES AU COÛT AMORTI	35
NOTE 3.6 - DETTES	37
NOTE 3.7 - PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS	38
NOTE 3.8 - DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS	39
NOTE 3.9 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI	43
NOTE 4 - AUTRES ACTIVITÉS	44
NOTE 4.1 - PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS	44
NOTE 4.2 - PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS	45
NOTE 4.3 - ACTIVITÉS D'ASSURANCE	46
NOTE 4.4 - AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS	52
NOTE 5 - CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL	53
NOTE 6 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	56
NOTE 7 - CAPITAUX PROPRES	58
NOTE 7.1 - ACTIONS PROPRES ET INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES ÉMIS	58
NOTE 7.2 - RÉSULTAT PAR ACTION ET DIVIDENDES	59
NOTE 8 - AUTRES INFORMATIONS	60
NOTE 8.1 - INFORMATION SECTORIELLE	60
NOTE 8.2 - AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS	64
NOTE 8.3 - PROVISIONS	65
NOTE 8.4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	66
NOTE 9 - INFORMATION SUR LES RISQUES ET LITIGES	72
NOTE 10 - GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS	77

1. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

BILAN CONSOLIDÉ - ACTIF

<i>(En M EUR)</i>		30.06.2019	31.12.2018
Caisse et banques centrales		99 479	96 585
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Notes 3.1, 3.2 et 3.4	420 968	365 550
Instruments dérivés de couverture	Notes 3.2 et 3.4	17 765	11 899
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Notes 3.3 et 3.4	53 124	50 026
Titres au coût amorti	Notes 3.5, 3.8 et 3.9	12 151	12 026
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	Notes 3.5, 3.8 et 3.9	70 173	60 588
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	Notes 3.5, 3.8 et 3.9	438 251	447 229
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		69	338
Placements des activités d'assurance	Note 4.3	157 907	146 768
Actifs d'impôts	Note 6	5 475	5 819
Autres actifs	Note 4.4	70 361	67 446
Actifs non courants destinés à être cédés	Note 2.3	9 008	13 502
Participations dans les entreprises mises en équivalence		243	249
Immobilisations corporelles et incorporelles ⁽¹⁾	Note 8.4	28 986	26 751
Écarts d'acquisition	Note 2.2	4 649	4 652
Total		1 388 609	1 309 428

(1) A compter du 1er janvier 2019, en application de la norme IFRS 16 « Contrats de location », le Groupe a comptabilisé un actif représentatif des droits d'utilisation des biens loués dans la rubrique « Immobilisations corporelles et incorporelles » (cf. Note 1).

BILAN CONSOLIDÉ - PASSIF

<i>(En M EUR)</i>		30.06.2019	31.12.2018
Banques centrales		7 740	5 721
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Notes 3.1, 3.2 et 3.4	406 254	363 083
Instruments dérivés de couverture	Notes 3.2 et 3.4	9 703	5 993
Dettes représentées par un titre	Notes 3.6 et 3.9	127 276	116 339
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	Notes 3.6 et 3.9	101 269	94 706
Dettes envers la clientèle	Notes 3.6 et 3.9	412 941	416 818
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		7 563	5 257
Passifs d'impôts ⁽¹⁾	Note 6	1 237	1 157
Autres passifs ⁽²⁾	Note 4.4	82 620	76 629
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	Note 2.3	7 070	10 454
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	Note 4.3	138 577	129 543
Provisions	Note 8.3	4 575	4 605
Dettes subordonnées	Note 3.9	14 565	13 314
Total dettes		1 321 390	1 243 619
Capitaux propres			
Capitaux propres part du Groupe			
Capital et réserves liées		31 353	29 856
Réserves consolidées *		30 042	28 085
Résultat de l'exercice *		1 740	4 121
Sous-total		63 135	62 062
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(643)	(1 036)
Sous-total capitaux propres part du Groupe		62 492	61 026
Participations ne donnant pas le contrôle		4 727	4 783
Total capitaux propres		67 219	65 809
Total		1 388 609	1 309 428

* Montants retraités à la suite de la première application d'un amendement à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » (cf. Note 1).

(1) Depuis le 1er janvier 2019, les provisions fiscales relatives à l'impôt sur les bénéfices sont présentées dans la rubrique « Passifs d'impôts » à la suite de l'entrée en vigueur d'IFRIC 23 « Incertitudes relatives aux traitements fiscaux » (cf. Note 1).

(2) A compter du 1er janvier 2019, en application de la norme IFRS 16 « Contrats de location », le Groupe a comptabilisé dans la rubrique « Autres passifs » une dette locative représentative de l'obligation de paiement des loyers (cf. Note 1).

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

		1er semestre 2019	2018	1er semestre 2018
<i>(En M EUR)</i>				
Intérêts et produits assimilés	Note 3.7	11 858	22 678	10 919
Intérêts et charges assimilées	Note 3.7	(6 288)	(11 659)	(5 467)
Commissions (produits)	Note 4.1	4 534	9 124	4 489
Commissions (charges)	Note 4.1	(1 865)	(3 600)	(1 787)
Résultat net des opérations financières		2 388	5 189	2 878
<i>Dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	Note 3.1	2 289	5 119	2 856
<i>Dont gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>	Note 3.3	101	83	24
<i>Dont gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'instruments au coût amorti</i>		(2)	(13)	(2)
Produit net des activités d'assurance	Note 4.3	898	1 724	859
Produits des autres activités	Note 4.2	5 632	10 761	5 325
Charges des autres activités	Note 4.2	(4 682)	(9 012)	(4 468)
Produit net bancaire		12 475	25 205	12 748
Frais de personnel	Note 5	(5 091)	(9 561)	(4 785)
Autres frais administratifs	Note 8.2	(3 243)	(7 366)	(3 860)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		(725)	(1 004)	(487)
Résultat brut d'exploitation		3 416	7 274	3 616
Coût du risque	Note 3.8	(578)	(1 005)	(378)
Résultat d'exploitation		2 838	6 269	3 238
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence		15	56	29
Gains ou pertes nets sur autres actifs		(131)	(208)	(41)
Résultat avant impôts		2 722	6 117	3 226
Impôts sur les bénéfices *	Note 6	(645)	(1 304)	(765)
Résultat net de l'ensemble consolidé *		2 077	4 813	2 461
Participations ne donnant pas le contrôle		337	692	334
Résultat net part du Groupe *		1 740	4 121	2 127
Résultat par action	Note 7.2	1,69	4,24	2,22
Résultat dilué par action	Note 7.2	1,69	4,24	2,22

* Montants retraités à la suite de la première application d'un amendement à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » (cf. Note 1).

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(En M EUR)</i>	1er semestre 2019	2018	1er semestre 2018
Résultat net de l'ensemble consolidé *	2 077	4 813	2 461
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat	532	24	128
Écarts de conversion	195	370	346
Réévaluation des instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres	43	(233)	(129)
<i>Écarts de réévaluation de la période</i>	99	(193)	(121)
<i>Reclassement en résultat</i>	(56)	(40)	(8)
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente ⁽¹⁾	256	(74)	(4)
<i>Écarts de réévaluation de la période</i>	239	(54)	(4)
<i>Reclassement en résultat</i>	17	(20)	-
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	116	(120)	(130)
<i>Écarts de réévaluation de la période</i>	121	(156)	(164)
<i>Reclassement en résultat</i>	(5)	36	34
Quote-part de gains et pertes comptabilisés en capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence	-	1	1
Autres éléments	-	-	9
Impôts liés	(78)	80	35
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	(118)	411	146
Écarts actuariels au titre des régimes à prestations définies	(144)	30	57
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	46	529	141
Réévaluation des instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres	(48)	1	1
Quote-part de gains et pertes comptabilisés en capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence	(1)	(3)	(3)
Impôts liés	29	(146)	(50)
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	414	435	274
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres *	2 491	5 248	2 735
<i>Dont part du Groupe *</i>	2 133	4 588	2 455
<i>Dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	358	660	280

* Montants retraités à la suite de la première application d'un amendement à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » (cf. Note 1).

(1) Les gains et pertes latents sur actifs financiers disponibles à la vente correspondent exclusivement au périmètre des activités d'assurance.

ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

(En M EUR)	Capital et réserves liées						Résultat de l'exercice part du Groupe
	Capital souscrit	Primes et réserves liées	Élimination des titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Total	Réserves consolidées	
Capitaux propres au 1er janvier 2018	1 010	20 344	(493)	8 566	29 427	30 504	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-
Élimination des titres auto-détenus	-	-	(257)	-	(257)	(37)	-
Emissions / Remboursements / Rémunération des autres instruments de capitaux propres *	-	-	-	392	392	(316)	-
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions	-	24	-	-	24	-	-
Distribution au 1er semestre 2018 *	-	-	-	-	-	(1 764)	-
Effet des variations du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	40	-
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires *	-	24	(257)	392	159	(2 077)	-
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-
Résultat du 1er semestre 2018 *	-	-	-	-	-	-	2 127
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-	-	(7)	-
Sous-total *	-	-	-	-	-	(7)	2 127
Capitaux propres au 30 juin 2018 *	1 010	20 368	(750)	8 958	29 586	28 420	2 127
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-
Élimination des titres auto-détenus	-	-	83	-	83	25	-
Emissions / Remboursements / Rémunération des autres instruments de capitaux propres *	-	-	-	152	152	(399)	-
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions	-	35	-	-	35	-	-
Distribution au 2nd semestre 2018	-	-	-	-	-	-	-
Effet des variations du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	12	-
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires *	-	35	83	152	270	(362)	-
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-
Résultat du 2nd semestre 2018 *	-	-	-	-	-	-	1 994
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-	-	27	-
Sous-total *	-	-	-	-	-	27	1 994
Capitaux propres au 31 décembre 2018 *	1 010	20 403	(667)	9 110	29 856	28 085	4 121
Affectation en réserves consolidées	-	-	-	-	-	4 114	(4 121)
Capitaux propres au 1er janvier 2019	1 010	20 403	(667)	9 110	29 856	32 199	-
Augmentation de capital (cf. Note 7.1)	50	839	-	-	889	-	-
Élimination des titres auto-détenus (cf. Note 7.1)	-	-	95	-	95	(77)	-
Emissions / Remboursements / Rémunération des autres instruments de capitaux propres (cf. Note 7.1)	-	-	-	490	490	(311)	-
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions	-	24	-	-	24	-	-
Distribution au 1er semestre 2019 (cf. Note 7.2)	-	-	-	-	-	(1 770)	-
Effet des variations du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	(1)	-
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	50	863	95	490	1 498	(2 159)	-
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-
Résultat du 1er semestre 2019	-	-	-	-	-	-	1 740
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	(1)	(1)	2	-
Sous-total	-	-	-	(1)	(1)	2	1 740
Capitaux propres au 30 juin 2019	1 060	21 266	(572)	9 599	31 353	30 042	1 740

* Montants retraités à la suite de la première application d'un amendement à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » (cf. Note 1).

Gains et pertes (nets d'impôts) comptabilisés directement en capitaux propres			Participations ne donnant pas le contrôle					
qui seront reclassés ultérieurement en résultat	qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	Total	Capitaux propres part du Groupe	Capital et réserves	Autres instruments de capitaux propres émis par les filiales	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Total	Total capitaux propres consolidés
(1 044)	(459)	(1 503)	58 428	3 768	800	(45)	4 523	62 951
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	(294)	-	-	-	-	(294)
-	-	-	76	(33)	-	-	(33)	43
-	-	-	24	-	-	-	-	24
-	-	-	(1 764)	(364)	-	-	(364)	(2 128)
-	-	-	40	(4)	-	-	(4)	36
-	-	-	(1 918)	(401)	-	-	(401)	(2 319)
183	148	331	331	-	-	(55)	(55)	276
-	-	-	2 127	334	-	-	334	2 461
-	(2)	(2)	(2)	3	-	-	3	1
-	-	-	(7)	-	-	-	-	(7)
183	146	329	2 449	337	-	(55)	282	2 731
(861)	(313)	(1 174)	58 959	3 704	800	(100)	4 404	63 363
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	108	-	-	-	-	108
-	-	-	(247)	-	-	-	-	(247)
-	-	-	35	-	-	-	-	35
-	-	-	-	(4)	-	-	(4)	(4)
-	-	-	12	(1)	-	-	(1)	11
-	-	-	(92)	(5)	-	-	(5)	(97)
(125)	264	139	139	-	-	23	23	162
-	-	-	1 994	358	-	-	358	2 352
-	(1)	(1)	(1)	(3)	-	-	(3)	(4)
-	-	-	27	6	-	-	6	33
(125)	263	138	2 159	361	-	23	384	2 543
(986)	(50)	(1 036)	61 026	4 060	800	(77)	4 783	65 809
-	7	7	-	2	-	(2)	-	-
(986)	(43)	(1 029)	61 026	4 062	800	(79)	4 783	65 809
-	-	-	889	-	-	-	-	889
-	-	-	18	-	-	-	-	18
-	-	-	179	(33)	-	-	(33)	146
-	-	-	24	-	-	-	-	24
-	-	-	(1 770)	(373)	-	-	(373)	(2 143)
-	-	-	(1)	(8)	-	-	(8)	(9)
-	-	-	(661)	(414)	-	-	(414)	(1 075)
510	(123)	387	387	-	-	21	21	408
-	-	-	1 740	337	-	-	337	2 077
-	(1)	(1)	(1)	-	-	-	-	(1)
-	-	-	1	-	-	-	-	1
510	(124)	386	2 127	337	-	21	358	2 485
(476)	(167)	(643)	62 492	3 985	800	(58)	4 727	67 219

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

<i>(En M EUR)</i>	1er semestre 2019	2018 **	1er semestre 2018 **
Résultat net de l'ensemble consolidé (I) *	2 077	4 813	2 461
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (y compris locations simples)	2 608	4 589	2 248
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	(2 764)	2 343	230
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(15)	(53)	(27)
Variation des impôts différés	63	357	315
Résultat net de cessions sur actifs détenus à long terme et filiales consolidées	(60)	(101)	(48)
Autres mouvements *	(396)	(358)	(583)
Éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et autres ajustements hors résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (II)	(564)	6 777	2 135
Résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	(29)	4 901	6 148
Opérations interbancaires	(4 543)	(1 921)	(6 630)
Opérations avec la clientèle	14 554	(11 732)	6 513
Opérations sur les autres actifs et passifs financiers	(18 403)	(1 598)	(32 486)
Opérations sur les autres actifs et passifs non financiers	9 792	(4 643)	1 385
Augmentations / diminutions nettes des actifs / passifs opérationnels (III)	1 371	(14 993)	(25 070)
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles (A) = (I) + (II) + (III)	2 884	(3 403)	(20 474)
Flux liés aux acquisitions et cessions d'actifs financiers et participations	627	(5 758)	(4 937)
Flux liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(3 248)	(7 621)	(3 546)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement (B)	(2 621)	(13 379)	(8 483)
Flux de trésorerie provenant / à destination des actionnaires	(1 577)	(2 543)	(2 443)
Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement	3 434	(471)	190
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement (C)	1 857	(3 014)	(2 253)
Effet des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie (D)	719	2 179	1 378
Flux net de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A) + (B) + (C) + (D)	2 839	(17 617)	(29 832)
Caisse et banques centrales (actif)	96 585	114 404	114 404
Banques centrales (passif)	(5 721)	(5 604)	(5 604)
Comptes et prêts à vue avec les établissements de crédit (cf. Notes 3.5 et 4.3)	24 667	22 159	22 159
Comptes et emprunts à vue avec les établissements de crédit (cf. Note 3.6)	(13 875)	(11 686)	(11 686)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	101 656	119 273	119 273
Caisse et banques centrales (actif)	99 479	96 585	85 456
Banques centrales (passif)	(7 740)	(5 721)	(9 956)
Comptes et prêts à vue avec les établissements de crédit (cf. Notes 3.5 et 4.3)	28 381	24 667	27 155
Comptes et emprunts à vue avec les établissements de crédit (cf. Note 3.6)	(15 625)	(13 875)	(13 214)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	104 495	101 656	89 441
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2 839	(17 617)	(29 832)

* Montants retraités à la suite de la première application d'un amendement à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » (cf. Note 1).

** Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2018, à la suite du reclassement de l'effet des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie sur une ligne dédiée du tableau (ligne D).

2. NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 1 - PRINCIPALES RÈGLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

1. INTRODUCTION



RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les comptes consolidés semestriels résumés du groupe Société Générale (« le Groupe ») au titre de la situation intermédiaire au 30 juin 2019 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS (*International Accounting Standards*) 34 « Information financière intermédiaire ».

Ces notes doivent être lues en liaison avec les comptes consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils figurent dans le Document de référence 2019.

Le changement le plus significatif apporté aux règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés est l'application, depuis le 1er janvier 2019, de la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

Par ailleurs, les activités du Groupe ne présentant pas de caractère saisonnier ou cyclique, les résultats du premier semestre ne sont donc pas influencés par ces facteurs.



PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*), le format des états de synthèse utilisé a été établi en cohérence avec celui proposé par l'organisme français de normalisation comptable, l'Autorité des Normes Comptables (ANC), dans sa recommandation n° 2017-02 du 2 juin 2017.

Les notes présentées en annexe des états financiers consolidés semestriels portent sur les événements et transactions importants pour comprendre l'évolution de la situation et de la performance financières du Groupe au cours du premier semestre 2019. Les informations présentées dans ces notes annexes se concentrent sur celles qui revêtent un caractère pertinent et matériel au regard des états financiers du Groupe, de ses activités et des circonstances dans lesquelles celles-ci se sont réalisées au cours de la période.



MONNAIE DE PRÉSENTATION

La monnaie de présentation des comptes consolidés est l'euro.

Les montants présentés dans les états financiers et dans les notes annexes sont exprimés en millions d'euros, sauf mention contraire. Les effets d'arrondis peuvent générer, le cas échéant, des écarts entre les montants présentés dans les états financiers et ceux présentés dans les notes annexes.

2. NOUVELLES NORMES APPLICABLES À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2019



IFRS 16 « Contrats de location »

IFRIC 23 « Incertitudes relatives aux traitements fiscaux »

Améliorations annuelles (2015-2017)

Amendements à IAS 28 « Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des co-entreprises »

Amendements à IAS 19 « Modification, réduction ou liquidation d'un régime »

IFRS 16 « CONTRATS DE LOCATION »

La norme IFRS 16 définit, en remplacement de la norme IAS 17, de nouvelles règles de comptabilisation des contrats de location, plus particulièrement dans les états financiers des preneurs, avec des incidences très limitées pour les bailleurs.

A compter du 1^{er} janvier 2019, le Groupe applique la norme IFRS 16 adoptée par l'Union européenne le 31 octobre 2017. Les dispositions de la norme IFRS 16 n'ont pas été appliquées par le Groupe par anticipation au cours de la période antérieure. En conséquence, les principes comptables applicables aux contrats de location ainsi que les informations fournies pour ces contrats dans les notes annexes ont été modifiés à compter du 1^{er} janvier 2019.

PRINCIPES COMPTABLES DE LA NORME IFRS 16

Reconnaissance au bilan des contrats de location

Pour tout contrat de location, à l'exception de certaines exemptions prévues par la norme, le preneur doit reconnaître à son bilan un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué et une dette représentative de l'obligation de paiement des loyers.

Dans le compte de résultat, la charge d'amortissement de l'actif est présentée séparément de la charge d'intérêts sur la dette.

Les principes comptables appliqués par le Groupe sont détaillés dans la Note 8.4.

Champ d'application

Compte tenu des activités du Groupe, ces principes s'appliquent aux baux immobiliers, aux contrats de location de matériels informatiques et très marginalement aux contrats de location de véhicules. Le Groupe a retenu la possibilité offerte de ne pas appliquer les dispositions de la norme IFRS 16 aux contrats de location portant sur des immobilisations incorporelles (logiciels par exemple).

MODALITÉS DE TRANSITION

Pour la première application de la norme IFRS 16, le Groupe a choisi de mettre en œuvre l'approche rétrospective modifiée proposée par la norme.

Au 1^{er} janvier 2019, le montant de la dette locative sur les contrats en cours est calculé en actualisant les loyers résiduels avec les taux marginaux d'endettement des entités locataires en vigueur à cette date (taux déterminés selon les modalités décrites dans la Note 8.4), en tenant compte de la durée résiduelle estimée des contrats. Les droits d'utilisation correspondants sont constatés à l'actif pour un montant égal à celui de la dette locative.

Les baux qui ont une durée résiduelle de moins de 12 mois et les baux qui sont en situation de tacite reconduction en date du 1^{er} janvier 2019 sont considérés comme des baux de courte durée (contrats inférieurs à un an) et ne sont pas reconnus au bilan, conformément à la possibilité offerte par la norme dans les modalités de transition.

En application des dispositions relatives à l'approche rétrospective modifiée, les données comparatives relatives à l'exercice 2018 présentées en regard des données de l'exercice 2019 ne sont pas retraitées.

IMPACTS DE LA PREMIÈRE APPLICATION DE LA NORME IFRS 16

La première application de la norme IFRS 16 s'est traduite par une augmentation du total bilan d'un montant de 2 050 millions d'euros liée à la reconnaissance d'une dette locative et d'un actif représentatif des droits d'utilisation.

La dette locative est comptabilisée dans le poste *Autres passifs* et les droits d'utilisation sont classés parmi les immobilisations corporelles, à l'exception des contrats de location inclus dans un groupe d'actifs et de passifs détenus en vue de la vente qui sont présentés dans des rubriques dédiées au sein du bilan consolidé.

En date du 1er janvier 2019, cette première application est sans incidence sur les capitaux propres consolidés du Groupe.

En date de comptabilisation initiale du droit d'utilisation et de la dette locative, aucun impôt différé n'est constaté dans la mesure où la valeur de l'actif est égale à celle du passif. Les différences temporelles nettes résultant des variations ultérieures du droit d'utilisation et de la dette locative entraînent dans un second temps la constatation d'un impôt différé.

Impacts au bilan au 1er janvier 2019

<i>(en M EUR)</i>	01.01.2019	
ACTIF		
Autres actifs		(3)
Actifs non courants destinés à être cédés	c	42
Immobilisations corporelles et incorporelles	a	2 011
Total impacts IFRS 16		2 050
PASSIF		
Autres passifs	b	2 008
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	c	42
Total impacts IFRS 16		2 050

Au 1er janvier 2019, la première application d'IFRS 16 a entraîné :

- (a) Une augmentation de 2 011 millions d'euros du poste *Immobilisations corporelles et incorporelles*, qui se décompose en :
 - Une hausse de 2 118 millions d'euros des immobilisations corporelles expliquée par :
 - La comptabilisation de droits d'utilisation pour 2 110 millions d'euros liés à la reconnaissance au bilan de contrats de location portant sur les catégories d'actif sous-jacent suivantes :
 - 2 012 millions d'euros liés aux contrats de baux immobiliers conclus pour la location de surfaces commerciales (agences au sein des réseaux de banque de détail) et d'immeubles de bureaux en France et à l'étranger ;
 - 93 millions d'euros au titre de contrats de location de matériels informatiques (dont 83 millions d'euros pour la location de centres de données) ;
 - 5 millions d'euros relatifs à des contrats de location de véhicules.
 - Le reclassement des droits au bail associés aux contrats de location, précédemment enregistrés parmi les immobilisations incorporelles et considérés à présent comme une composante distincte des droits d'utilisation, pour 107 millions d'euros ;
 - Le reclassement d'autres passifs pour -102 millions d'euros, correspondant pour -99 millions d'euros à des franchises de loyers précédemment traitées comme des produits constatés d'avance présentés parmi le poste *Autres passifs* ;
 - Le reclassement pour 3 millions d'euros depuis le poste *Autres actifs* de charges constatées d'avance correspondant à des loyers payés d'avance.
 - Une baisse de 107 millions d'euros des immobilisations incorporelles liée au reclassement des droits au bail.

- (b) Une augmentation de 2 008 millions d'euros du poste Autres passifs liée aux mouvements suivants :
- La reconnaissance d'une dette locative de 2 110 millions d'euros ;
 - Le reclassement d'autres passifs pour -102 millions d'euros, correspondant pour -99 millions d'euros aux franchises de loyers.
- (c) La comptabilisation pour 42 millions d'euros de droits d'utilisation et de dette locative portés par des entités dont les actifs et passifs sont classés respectivement en *Actifs non courants destinés à être cédés* et *Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés*

Réconciliation du montant des paiements minimaux futurs à verser recensés au 31 décembre 2018 avec le montant de la dette locative reconnue au 1er janvier 2019

Le tableau ci-après vise à réconcilier :

- les paiements minimaux futurs à verser associés aux contrats de location simple portant sur des actifs corporels utilisés par le Groupe au 31 décembre 2018 ; et
- la dette locative comptabilisée au bilan au 1er janvier 2019 en application de la norme IFRS 16.

(en M EUR)

Paiements minimaux futurs à verser sur les contrats de location simple au 31 décembre 2018	2 388
Contrats de location non reconnus au bilan ⁽¹⁾	(38)
Dette locative non actualisée au 1er janvier 2019	2 350
Effet d'actualisation	(214)
<i>Taux d'actualisation</i> ⁽²⁾	2,74%
Effet de périmètre ⁽³⁾	16
Dette locative actualisée au 1er janvier 2019 ⁽⁴⁾	2 152

(1) *Contrats de location de courte durée ou de faible valeur.*

(2) *Le taux d'actualisation présenté dans le tableau ci-dessus correspond au taux d'emprunt marginal moyen pondéré des entités locataires.*

(3) *Dette locative reconnue au 1er janvier 2019 au titre des contrats de location dont les paiements minimaux avaient été exclus du montant présenté en annexe au 31 décembre 2018 en raison de leur faible matérialité.*

(4) *Ce montant inclut la dette locative présentée en « Autres passifs » (2 110 millions d'euros) et en « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés » (42 millions d'euros).*

IFRIC 23 « INCERTITUDES RELATIVES AUX TRAITEMENTS FISCAUX »

Cette interprétation clarifie les modalités de comptabilisation et d'évaluation de l'impôt sur les bénéfices lorsqu'une incertitude existe sur le traitement fiscal à appliquer. Il convient de déterminer s'il est probable que le traitement retenu soit accepté par les autorités compétentes, en partant du principe qu'elles contrôleront le traitement en question et disposeront de toutes les informations pertinentes. Si la probabilité d'acceptation du traitement fiscal est inférieure à 50%, cette incertitude doit être reflétée dans le montant des actifs et passifs d'impôts, sur la base d'une méthode traduisant la meilleure prévision quant au dénouement de l'incertitude.

Pour se conformer à ces nouveaux principes, le processus de collecte, d'analyse et de suivi des incertitudes fiscales a été revu. Cette interprétation n'a aucune incidence sur les capitaux propres du Groupe au 1er janvier 2019 mais a conduit à compter de cette date à une modification de la présentation au bilan des provisions fiscales relatives à l'impôt sur les bénéfices qui ont été reclassées dans la rubrique *Passifs d'impôts*.

AMÉLIORATIONS ANNUELLES (2015-2017)

Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié des modifications mineures aux normes IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », IFRS 11 « Partenariats », IAS 12 « Impôts sur le résultat » et IAS 23 « Coûts d'emprunt ».

L'objectif de l'amendement à la norme IAS 12 est de clarifier la comptabilisation des conséquences fiscales des versements de la rémunération sur instruments de capitaux propres. Il est désormais précisé que la comptabilisation de ces conséquences fiscales est davantage liée aux événements et transactions passés qui ont généré les sommes distribuées, qu'aux distributions en elles-mêmes.

L'application de cet amendement a entraîné un reclassement dans le compte de résultat (poste *Impôts sur les bénéfices*) de l'économie d'impôt liée au paiement de coupons aux détenteurs de titres subordonnés à durée indéterminée et super-subordonnés à durée indéterminée précédemment imputée sur les réserves consolidées. Ce changement de présentation est réalisé de manière rétrospective avec un retraitement des données comparatives. Les montants d'économie d'impôt concernés enregistrés en résultat s'élèvent à 118 millions d'euros au 30 juin 2019, 257 millions d'euros au 31 décembre 2018 et 121 millions d'euros au 30 juin 2018.

Les autres amendements contenus dans le cycle d'Améliorations annuelles (2015 – 2017) n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés.

Les amendements mentionnés ci-après n'ont aucun impact sur les comptes consolidés du Groupe.
--

AMENDEMENTS À IAS 28 « INTÉRÊTS À LONG TERME DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET DES CO-ENTREPRISES »

Les modifications apportées viennent préciser que la norme IFRS 9 « Instruments financiers » s'applique aux instruments financiers représentatifs d'intérêts dans des entreprises associées ou des co-entreprises lorsque ces instruments financiers ne sont pas évalués par mise en équivalence.

AMENDEMENTS À IAS 19 « MODIFICATION, RÉDUCTION OU LIQUIDATION D'UN RÉGIME »

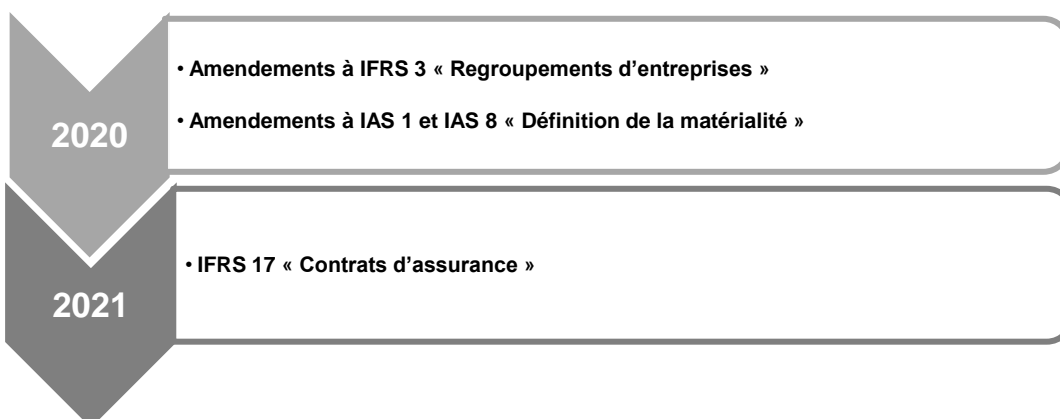
Ces amendements viennent clarifier la détermination des charges de retraite en cas de modifications, réductions et liquidations de régimes à prestations définies. Dans ces situations, la norme prévoit actuellement que le coût net des actifs et passifs concernés soit réévalué.

Les amendements précisent que l'entité doit utiliser les hypothèses actuarielles corrigées issues de cette réévaluation pour déterminer le coût des services passés et les intérêts nets.

3. NORMES COMPTABLES, AMENDEMENTS ET INTERPRÉTATIONS QUE LE GROUPE APPLIQUERA DANS LE FUTUR

L'IASB a publié des normes et amendements qui n'ont pas tous été adoptés par l'Union européenne au 30 juin 2019. Ils entreront en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020 au plus tôt ou de leur adoption par l'Union européenne. Ils ne sont donc pas appliqués par le Groupe au 30 juin 2019.

Le calendrier prévisionnel d'application de ces normes est le suivant :



AMENDEMENTS À IFRS 3 « REGROUPEMENT D'ENTREPRISES »

Publiés par l'IASB le 22 octobre 2018.

Ces amendements viennent clarifier le guide d'application de la norme IFRS 3 afin de faciliter la distinction entre une acquisition d'entreprise et l'acquisition d'un groupe d'actifs dont le traitement comptable est différent.

AMENDEMENTS À IAS 1 ET IAS 8 « DÉFINITION DE LA MATÉRIALITÉ »

Publiés par l'IASB le 31 octobre 2018.

Ces amendements viennent clarifier la définition de la matérialité afin de faciliter l'exercice du jugement lors de la préparation des états financiers, en particulier pour la sélection des informations présentées dans les notes annexes.

IFRS 17 « CONTRATS D'ASSURANCE »

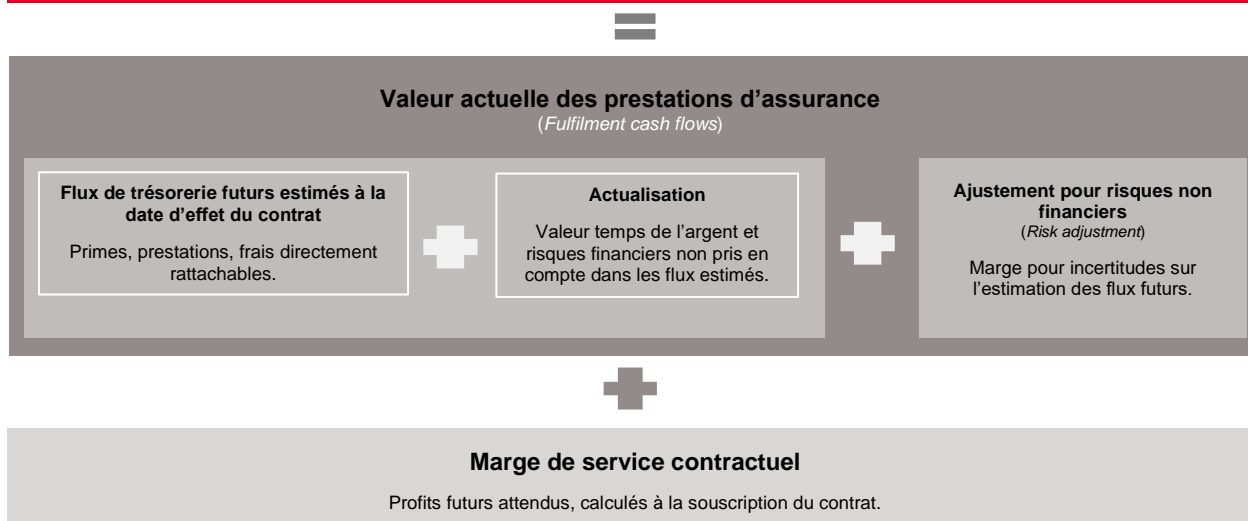
Publiée par l'IASB le 18 mai 2017.

Cette nouvelle norme remplacera la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance » publiée en 2004 et qui autorise la comptabilisation des contrats d'assurance selon les méthodes définies par la réglementation comptable locale.

La norme IFRS 17 définit les nouvelles règles de reconnaissance, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance qui entrent dans son champ d'application (contrats d'assurance, contrats de réassurance et contrats financiers avec un élément de participation discrétionnaire). Les provisions techniques actuellement comptabilisées au passif du bilan seront remplacées par une évaluation des contrats d'assurance en valeur courante.

Le modèle général d'évaluation des contrats présentés au passif reposera sur l'agrégation de trois composantes selon une approche par blocs (« *Building Blocks Approach* ») : les flux de trésorerie futurs actualisés, une marge pour risque et une marge sur services contractuels.

Passif représentatif des contrats d'assurance



Les marges sur services contractuels positives seront reconnues progressivement en résultat sur la durée de la prestation d'assurance. En cas de contrats déficitaires, la perte correspondant à la sortie de trésorerie nette pour le groupe de contrats doit être comptabilisée en résultat dès la souscription.

Ce modèle général s'appliquera par défaut à tous les contrats d'assurance.

Mais la norme IFRS 17 a également prévu, pour les contrats participatifs directs, une adaptation du modèle général. Ce modèle adapté, dit des « commissions variables » (« *Variable Fee Approach* »), permettra de refléter dans l'évaluation du passif d'assurance l'obligation de reverser aux assurés une part substantielle du rendement des actifs sous-jacents net des charges sur contrats (les variations de valeur des actifs sous-jacents revenant aux assurés étant neutralisées dans la marge sur services contractuels).

La norme permet également, sous conditions, d'appliquer une approche simplifiée dite « approche de répartition des primes » (« *Premium Allocation Approach* ») à des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois ou si l'application de l'approche simplifiée donne un résultat proche du modèle général.

Ces modèles d'évaluation des passifs d'assurance devront être appliqués à des portefeuilles homogènes de contrats d'assurance dont la granularité sera déterminée en combinant trois axes :

- un regroupement des contrats exposés à des risques similaires et gérés ensemble,
- une répartition des contrats par année de souscription, et
- dès leur comptabilisation initiale, une distinction entre les contrats déficitaires, les contrats qui n'ont pas de possibilité significative de devenir ultérieurement déficitaires et les autres contrats.

L'IASB a publié le 26 juin 2019 un exposé-sondage contenant un certain nombre d'amendements à la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance ». Les modifications apportées ont pour objectif de faciliter la mise en œuvre de la norme. Il est notamment proposé de différer d'un an sa date de première application qui serait ainsi reportée aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022.

4. RECOURS À DES ESTIMATIONS ET AU JUGEMENT

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables décrits dans les notes annexes conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au compte de résultat ou parmi les *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres*, sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d'établissement des comptes consolidés et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Le recours à ces estimations concerne notamment l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers, l'évaluation des dépréciations d'actifs et des provisions enregistrées au passif du bilan, ainsi que celle des actifs et passifs d'impôts comptabilisés au bilan et des écarts d'acquisition. Il porte également sur l'analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers et sur l'appréciation du contrôle pour la détermination du périmètre des entités consolidées (notamment dans le cas des entités structurées).

Pour l'évaluation des dépréciations et provisions pour risque de crédit, l'exercice du jugement et le recours à des estimations concernent plus particulièrement l'appréciation de la dégradation du risque de crédit observée depuis la comptabilisation initiale des actifs financiers et l'évaluation du montant des pertes de crédit attendues sur ces mêmes actifs financiers.

Par ailleurs, l'application de la norme IFRS 16 a conduit le Groupe à étendre son recours au jugement pour estimer la durée des contrats de location à retenir pour la comptabilisation des droits d'utilisation et des dettes locatives.

Brexit

Le Royaume-Uni a organisé le 23 juin 2016 un referendum lors duquel une majorité des citoyens britanniques a voté pour une sortie de l'Union européenne (*Brexit*). Des négociations sont en cours pour redéfinir les relations économiques entre le Royaume-Uni et l'Union européenne. La date de sortie effective du pays a été de nouveau repoussée et fixée au 31 octobre 2019. Le Groupe suit l'évolution des discussions et leurs conséquences à court, moyen et long terme qui sont, le cas échéant, prises en compte dans les hypothèses et estimations retenues pour préparer les comptes consolidés.

Réforme IBOR

La crise financière a révélé des faiblesses dans les méthodes de construction des indices de taux interbancaires dits IBOR (EURIBOR, LIBOR etc.), actuellement fondées sur base déclarative et sur des volumes de transactions parfois insuffisants. Une réforme est engagée au niveau international pour renforcer les méthodes de fixation des indices actuels et mettre en place de nouveaux taux sans risque (€STER, SOFR, SONIA etc.). A ce stade, des incertitudes demeurent quant aux conditions de substitution des taux de référence dans les contrats financiers existants.

Cette réforme pourrait avoir des conséquences comptables sur l'évaluation des actifs et passifs utilisant ces indices de taux ainsi que sur le traitement comptable des couvertures associées. Des travaux sont en cours au niveau de l'IASB pour amender les textes en vigueur en vue de limiter les effets de la réforme sur les états financiers des entreprises concernées.

Une structure projet a été mise en place au sein du Groupe afin de suivre les travaux engagés autour de cette réforme et d'anticiper les impacts qui seraient liés à la transition vers les nouveaux indices de référence.

NOTE 2 - CONSOLIDATION

NOTE 2.1 - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Sont retenues dans le périmètre de consolidation les filiales et entités structurées contrôlées par le Groupe, les partenariats (activités conjointes ou coentreprises) et les entreprises associées dont les états financiers présentent un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés du Groupe, notamment au regard du total bilan et du résultat brut d'exploitation.

Les principales variations du périmètre de consolidation retenu au 30 juin 2019 par rapport au périmètre du 31 décembre 2018 sont les suivantes :

EUROBANK

Le 31 mai 2019, le Groupe a cédé l'intégralité de sa participation dans Eurobank, sa filiale polonaise, à Bank Millennium. Cette cession a entraîné une réduction du total bilan du Groupe de 3,4 milliards d'euros incluant principalement une baisse des prêts et créances sur la clientèle pour 2,9 milliards d'euros et une baisse des dettes envers la clientèle pour 1,8 milliard d'euros présentés respectivement parmi les *Actifs non courants destinés à être cédés* et *Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés* au 31 décembre 2018.

BANKA SG ALBANIA

Le 29 mars 2019, le Groupe a cédé l'intégralité de sa participation dans Banka SG Albania, sa filiale albanaise, à OTP Bank. Cette cession a entraîné une réduction du total bilan du Groupe de 0,7 milliard d'euros incluant principalement une baisse des prêts et créances sur la clientèle pour 0,4 milliard d'euros et une baisse des dettes envers la clientèle pour 0,6 milliard d'euros présentés respectivement parmi les *Actifs non courants destinés à être cédés* et *Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés* au 31 décembre 2018.

SG EXPRESS BANK

Le 15 janvier 2019, le Groupe a cédé l'intégralité de sa participation dans SG Express Bank, sa filiale bulgare, à OTP Bank. Cette cession a entraîné une réduction du total bilan du Groupe de 3,4 milliards d'euros incluant principalement une baisse des prêts et créances sur la clientèle pour 2,4 milliards d'euros et une baisse des dettes envers la clientèle pour 2,7 milliards d'euros présentés respectivement parmi les *Actifs non courants destinés à être cédés* et *Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés* au 31 décembre 2018.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE PRIVATE BANKING NV/SA

Le 28 février 2019, le Groupe a cédé l'intégralité de sa participation dans Société Générale Private Banking NV/SA, sa filiale de banque privée en Belgique, à ABN AMRO. Cette cession a entraîné une réduction du total bilan de 1,1 milliard d'euros constituée d'une part, d'une baisse de 1,1 milliard d'euros des *Actifs non courants destinés à être cédés* (dont 0,4 milliard d'euros de baisse des caisses et banques centrales et 0,5 milliard d'euros de baisse des prêts et créances) et d'autre part, d'une baisse de 1,1 milliard d'euros des *Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés* (dont 1 milliard d'euros de baisse des dettes envers la clientèle).

LA BANQUE POSTALE FINANCEMENT

En mars 2019, le Groupe a cédé sa participation mise en équivalence dans La Banque Postale Financement (35%) à La Banque Postale.

NOTE 2.2 - ÉCARTS D'ACQUISITION

Le tableau ci-dessous présente l'évolution sur le premier semestre 2019 des valeurs nettes des écarts d'acquisition des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) :

<i>(En M EUR)</i>	Valeur nette au 31.12.2018	Acquisitions et autres augmentations ⁽¹⁾	Cessions et autres diminutions ⁽²⁾	Valeur nette au 30.06.2019
Banque de détail en France	797	-	-	797
Réseaux Société Générale	286	-	-	286
Crédit du Nord	511	-	-	511
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	2 885	-	(114)	2 771
Europe	1 450	-	(89)	1 361
Russie	-	-	-	-
Afrique, Bassin méditerranéen et Outre-mer	231	-	(3)	228
Assurances	335	-	-	335
Financement d'équipement professionnel	335	-	(22)	313
Services Financiers Location automobile	534	-	-	534
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	970	112	(1)	1 081
Activités de Marché et Services aux Investisseurs	501	63	-	564
Financement et Conseil	57	-	-	57
Gestion d'Actifs et Banque Privée	412	49	(1)	460
Total	4 652	112	(115)	4 649

(1) Acquisition des activités « Equity Markets and Commodities » (EMC) de Commerzbank.

(2) Reclassement des écarts d'acquisition relatifs aux entités en cours de cession dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés » (cf. Note 2.3).

À la suite de l'accord signé le 8 novembre 2018, le Groupe est engagé dans l'acquisition des activités « Equity Capital Markets and Commodities » (EMC) de Commerzbank. Les activités EMC transférées regroupent la conception et la tenue de marché de produits de flux (« Flow ») et de solutions structurées (« Exotic, Vanilla, and Funds ») ainsi qu'une partie des activités de gestion d'actifs (« Asset Management »).

Le processus d'intégration des équipes, des positions de trading et des infrastructures a débuté au cours du 1er semestre 2019 et devrait se poursuivre jusqu'au début du 1er semestre 2020.

Sur la base de l'avancement des transferts au 30 juin, le Groupe a déjà pris le contrôle des activités liées à la conception et à la tenue de marché de solutions structurées « Exotic, Vanilla, and Funds » et des activités de gestion d'actifs donnant lieu à la constatation d'écarts d'acquisition pour des montants respectifs de 63 millions d'euros (inclus dans l'UGT « Activités de Marché et Services aux Investisseurs ») et de 49 millions d'euros (inclus dans l'UGT « Gestion d'Actifs et Banque Privée »).

Dans le bilan consolidé, les transferts des positions de trading relatives à l'activité « Exotic, Vanilla, and Funds » ont impacté les postes *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* et *Passifs financiers à la juste valeur par résultat* (cf. Note 3.1).

NOTE 2.3 - ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET DETTES LIÉES

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2019	31.12.2018
Actifs	9 008	13 502
Immobilisations et écarts d'acquisition	623	262
Actifs financiers	7 313	11 245
<i>Actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	116	111
<i>Instruments dérivés de couverture</i>	-	-
<i>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>	623	1 429
<i>Titres au coût amorti</i>	294	59
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti</i>	184	324
<i>Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti</i>	6 096	9 322
Autres actifs	1 072	1 995
Passifs	7 070	10 454
Provisions	24	22
Passifs financiers	6 866	10 309
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	102	2
<i>Instruments dérivés de couverture</i>	-	-
<i>Dettes représentées par un titre</i>	-	116
<i>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</i>	741	596
<i>Dettes envers la clientèle</i>	6 023	9 595
<i>Dettes subordonnées</i>	-	-
Autres passifs	180	123

Au 30 juin 2019, les postes *Actifs non courants destinés à être cédés* et *Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés* incluent principalement les actifs et passifs des banques de détail du Groupe situées en Macédoine, Moldavie, Monténégro, Serbie, Slovaquie et aux Antilles (respectivement Ohridska Banka, Mobiasbanca Groupe SG, SG Banka Montenegro, SG Banka Srbija A.D. Beograd, SKB Banka D.D. Ljubljana et SG de Banque aux Antilles), les actifs et passifs de la société de location avec service de camions et de remorques Pema GmbH, ainsi que les actifs et passifs relatifs à l'activité de services titres située en Afrique du Sud (SG Johannesburg).

Les variations des postes *Actifs non courants destinés à être cédés* et *Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés* par rapport au 31 décembre 2018 s'expliquent principalement par :

- La cession des entités détaillées dans la Note 2.1 au cours du premier semestre 2019 ;
- Le reclassement des actifs et passifs des entités SKB Banka D.D. Ljubljana, SG de Banque aux Antilles et Pema GmbH.

Le principe d'évaluation de certains *Actifs non courants destinés à être cédés* (principalement les écarts d'acquisition et les immobilisations) au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur nette des coûts de cession permet d'allouer, dès le reclassement des actifs concernés parmi les *Actifs non courants destinés à être cédés*, tout ou partie d'une moins-value attendue sur la cession d'un groupe d'actifs. Dans ce cadre, la charge de dépréciation enregistrée par le Groupe s'élève à -135 millions d'euros au 30 juin 2019, présentés parmi les *Gains ou Pertes nets sur autres actifs*.

NOTE 3 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Les données présentées dans la Note 3 s'entendent hors instruments financiers des filiales du secteur de l'assurance ; pour ces derniers, les informations sont présentées dans la Note 4.3.

NOTE 3.1 - ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

SYNTHÈSE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2019		31.12.2018	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Portefeuille de transaction ⁽¹⁾	393 311	321 988	338 312	285 478
Actifs financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat	24 924		24 057	
Instruments financiers à la juste valeur par résultat sur option	2 733	84 266	3 181	77 605
Total	420 968	406 254	365 550	363 083
<i>Dont titres reçus / donnés en pension livrée</i>	<i>130 912</i>	<i>116 648</i>	<i>129 628</i>	<i>98 874</i>

(1) Au 30 juin 2019, le portefeuille de transaction inclut des positions de trading liées aux activités de conception et tenue de marché de solutions structurées « Exotic, Vanilla and Funds » acquises auprès de Commerzbank au cours du premier semestre 2019 (cf. Note 2.2).

1. PORTEFEUILLE DE TRANSACTION

ACTIF

(En M EUR)	30.06.2019	31.12.2018
Obligations et autres titres de dettes	36 293	29 732
Actions et autres instruments de capitaux propres	69 467	49 297
Prêts, créances et pensions livrées	141 487	135 861
Dérivés de transaction ⁽¹⁾	146 007	122 983
Autres actifs de transaction	57	439
Total	393 311	338 312
<i>Dont titres prêtés</i>	<i>14 051</i>	<i>12 411</i>

(1) Cf. Note 3.2 Instruments financiers dérivés.

PASSIF

(En M EUR)	30.06.2019	31.12.2018
Dettes sur titres empruntés	41 382	51 264
Obligations et autres titres de dettes vendus à découvert	7 496	6 231
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	1 083	1 248
Emprunts et pensions livrées	116 404	98 299
Dérivés de transaction ⁽¹⁾	154 022	126 946
Autres passifs de transaction	1 601	1 490
Total	321 988	285 478

(1) Cf. Note 3.2 Instruments financiers dérivés.

2. ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS OBLIGATOIREMENT À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

DÉTAIL DES ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS OBLIGATOIREMENT À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(En M EUR)	30.06.2019	31.12.2018
Obligations et autres titres de dettes	171	158
Actions et autres instruments de capitaux propres	2 296	1 996
Prêts, créances et pensions livrées	22 457	21 903
Total	24 924	24 057

Les prêts, créances et pensions livrées classés dans la catégorie Actifs financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat comprennent :

- des prêts dont les clauses contractuelles incluent des options de remboursement anticipé assorties d'indemnités compensatoires dont le montant ne reflète pas les changements des changes de taux d'intérêt de référence ;
- des prêts incluant des clauses d'indexation ne permettant pas de les qualifier de prêts basiques (SPPI).

3. INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION

ACTIF

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2019	31.12.2018
Obligations et autres titres de dettes	1 496	1 310
Prêts, créances et pensions livrées	164	819
Actifs distincts pour régimes d'avantages du personnel	1 073	1 052
Total	2 733	3 181

PASSIF

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option sont essentiellement constitués par les émissions structurées du groupe Société Générale.

La variation de juste valeur attribuable au risque de crédit propre a généré un gain de 46 millions d'euros au 30 juin 2019 comptabilisé directement en capitaux propres. À cette date, le stock de gains et pertes attribuables au risque de crédit propre s'élève à -149 millions d'euros.

Les écarts de réévaluation liés au risque de crédit émetteur du Groupe sont évalués à l'aide de modèles tenant compte des conditions les plus récentes de refinancement effectif du groupe Société Générale sur les marchés et de la maturité résiduelle des passifs concernés.

Au 30 juin 2019, la différence entre la juste valeur des passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option (84 266 millions d'euros contre 77 605 millions d'euros au 31 décembre 2018) et leur montant remboursable à maturité (84 495 millions d'euros contre 78 080 millions d'euros au 31 décembre 2018) s'élève à -229 millions d'euros (-475 millions d'euros au 31 décembre 2018).

NOTE 3.2 - INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

1. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TRANSACTION

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2019		31.12.2018	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments de taux d'intérêt	95 310	93 564	74 253	73 835
Instruments de change	24 035	28 722	19 246	19 466
Instruments sur actions et indices	21 305	24 457	21 450	23 675
Instruments sur matières premières	3 172	3 516	5 708	6 081
Dérivés de crédit	2 107	2 670	2 224	2 704
Autres instruments financiers à terme	78	1 093	102	1 185
Total	146 007	154 022	122 983	126 946

Le Groupe utilise des dérivés de crédit dans le cadre de la gestion du portefeuille de crédits corporate. Ils permettent essentiellement de réduire les concentrations individuelles, sectorielles et géographiques et d'assurer une gestion active des risques et du capital alloué. Tous les dérivés de crédit, quelle que soit l'intention de gestion, sont évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat et ne peuvent pas être qualifiés comptablement de couverture d'actifs financiers. Ils sont donc présentés pour leur juste valeur parmi les instruments financiers dérivés de transaction.

2. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

Le Groupe a fait le choix de maintenir les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la couverture. En conséquence, les instruments de capitaux propres détenus (actions et titres assimilés) ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture quel que soit leur classement comptable.

(En M EUR)	30.06.2019		31.12.2018	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de juste valeur	17 485	9 448	11 666	5 767
Instruments de taux d'intérêt	17 476	9 442	11 650	5 765
Instruments de change	9	1	16	2
Instruments sur actions et indices	-	5	-	-
Couverture de flux de trésorerie	194	167	105	204
Instruments de taux d'intérêt	181	137	27	140
Instruments de change	13	-	78	38
Instruments sur actions et indices	-	30	-	26
Couverture d'investissement net	86	88	128	22
Instruments de change	86	88	128	22
Total	17 765	9 703	11 899	5 993

Le Groupe met en place des relations de couverture qualifiées comptablement de couverture de juste valeur afin de couvrir les actifs et passifs financiers à taux fixe contre les variations de taux d'intérêt à long terme, essentiellement les prêts/emprunts, les émissions de titres et les titres à taux fixe. Les instruments de couverture utilisés sont principalement des *swaps* de taux d'intérêt.

Le Groupe, au titre de certaines de ses activités de Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs, est exposé à la variation dans le futur des flux de trésorerie sur ses besoins de refinancement à court et à moyen terme et met en place des relations de couverture qualifiées comptablement de couverture de flux de trésorerie. Le besoin de refinancement hautement probable est déterminé en fonction de données historiques établies par activité et représentatives des encours du bilan. Ces données peuvent être revues à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des modes de gestion.

NOTE 3.3 - ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

SYNTHÈSE DES ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2019	31.12.2018
Instruments de dettes	52 883	49 736
<i>Obligations et autres titres de dettes</i>	52 842	49 696
<i>Prêts, créances et pensions livrées</i>	41	40
Actions et autres instruments de capitaux propres	241	290
Total	53 124	50 026
<i>Dont titres prêtés</i>	451	483

1. INSTRUMENTS DE DETTES

MOUVEMENTS SUR LES INSTRUMENTS DE DETTES À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

<i>(En M EUR)</i>	2019
Solde au 1er janvier	49 736
Acquisitions / octrois	28 161
Cessions / remboursements	(26 299)
Variations de périmètre et autres	(15)
Variations de juste valeur de la période	1 087
Variations des créances rattachées	12
Différences de change	201
Solde au 30 juin	52 883

DÉCOMPOSITION DES GAINS ET PERTES LATENTS CUMULÉS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES ET QUI SERONT RECLASSÉS ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2019	31.12.2018
Gains latents	447	416
Pertes latentes	(171)	(183)
Total	276	233

2. INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

Le Groupe n'a choisi que de manière très exceptionnelle de désigner des instruments de capitaux propres pour être évalués à la juste valeur par capitaux propres.

3. GAINS OU PERTES NETS COMPTABILISÉS EN RÉSULTAT SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

<i>(En M EUR)</i>	1er semestre 2019	2018	1er semestre 2018
Plus ou moins-values de cession sur instruments de dettes	56	39	3
Produits de dividendes sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	45	44	21
Total	101	83	24

NOTE 3.4 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS EN JUSTE VALEUR

1. ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS EN JUSTE VALEUR AU BILAN

(En M EUR)	30.06.2019				31.12.2018			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de transaction	93 613	151 550	2 141	247 304	69 429	144 430	1 470	215 329
Obligations et autres titres de dettes	32 651	3 246	396	36 293	26 059	3 403	270	29 732
Actions et autres instruments de capitaux propres	60 962	8 494	11	69 467	43 370	5 926	1	49 297
Prêts, créances et pensions livrées	-	139 753	1 734	141 487	-	134 662	1 199	135 861
Autres actifs de transaction	-	57	-	57	-	439	-	439
Dérivés de transaction	195	142 377	3 435	146 007	23	119 460	3 500	122 983
Instruments de taux d'intérêt	4	92 816	2 490	95 310	8	71 628	2 617	74 253
Instruments de change	180	23 664	191	24 035	8	19 038	200	19 246
Instruments sur actions et indices	-	20 943	362	21 305	-	21 211	239	21 450
Instruments sur matières premières	-	3 067	105	3 172	-	5 666	42	5 708
Dérivés de crédit	-	1 823	284	2 107	-	1 826	398	2 224
Autres instruments financiers à terme	11	64	3	78	7	91	4	102
Actifs financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat	127	22 213	2 584	24 924	117	21 091	2 849	24 057
Obligations et autres titres de dettes	12	40	119	171	12	36	110	158
Actions et autres instruments de capitaux propres	115	289	1 892	2 296	105	194	1 697	1 996
Prêts, créances et pensions livrées	-	21 884	573	22 457	-	20 861	1 042	21 903
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	1 332	1 300	101	2 733	1 126	1 702	353	3 181
Obligations et autres titres de dettes	1 322	174	-	1 496	1 126	184	-	1 310
Prêts, créances et pensions livrées	10	53	101	164	-	466	353	819
Autres actifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs distincts pour régimes d'avantages du personnel	-	1 073	-	1 073	-	1 052	-	1 052
Dérivés de couverture	-	17 765	-	17 765	-	11 899	-	11 899
Instruments de taux d'intérêt	-	17 657	-	17 657	-	11 677	-	11 677
Instruments de change	-	108	-	108	-	222	-	222
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	51 536	1 347	241	53 124	48 738	998	290	50 026
Instruments de dettes	51 536	1 306	-	52 842	48 738	958	-	49 696
Instruments de capitaux propres	-	-	241	241	-	-	290	290
Prêts et créances	-	41	-	41	-	40	-	40
Total des instruments financiers en juste valeur à l'actif	146 803	336 552	8 502	491 857	119 433	299 580	8 462	427 475

2. PASSIFS FINANCIERS ÉVALUÉS EN JUSTE VALEUR AU BILAN

(En M EUR)	30.06.2019				31.12.2018			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de transaction	8 654	157 819	1 493	167 966	7 787	149 776	969	158 532
Dettes sur titres empruntés	75	41 198	109	41 382	308	50 956	-	51 264
Obligations et autres titres de dettes vendus à découvert	7 496	-	-	7 496	6 231	-	-	6 231
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	1 083	-	-	1 083	1 248	-	-	1 248
Emprunts et pensions livrées	-	115 020	1 384	116 404	-	97 330	969	98 299
Autres passifs de transaction	-	1 601	-	1 601	-	1 490	-	1 490
Dérivés de transaction	289	148 954	4 779	154 022	81	123 075	3 790	126 946
Instruments de taux d'intérêt	34	90 738	2 792	93 564	6	70 986	2 843	73 835
Instruments de change	160	28 441	121	28 722	5	19 346	115	19 466
Instruments sur actions et indices	-	22 995	1 462	24 457	-	23 103	572	23 675
Instruments sur matières premières	-	3 434	82	3 516	-	6 041	40	6 081
Dérivés de crédit	-	2 349	321	2 670	-	2 484	220	2 704
Autres instruments financiers à terme	95	997	1	1 093	70	1 115	-	1 185
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	246	41 632	42 388	84 266	265	39 408	37 932	77 605
Dérivés de couverture	-	9 703	-	9 703	-	5 993	-	5 993
Instruments de taux d'intérêt	-	9 579	-	9 579	-	5 905	-	5 905
Instruments de change	-	89	-	89	-	62	-	62
Instruments sur actions et indices	-	35	-	35	-	26	-	26
Total des instruments financiers en juste valeur au passif	9 189	358 108	48 660	415 957	8 133	318 252	42 691	369 076

3. TABLEAU DE VARIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3

ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS EN JUSTE VALEUR AU BILAN

(En M EUR)	Solde au 31 décembre 2018	Acquisitions	Cessions / remboursements	Transferts vers Niveau 2	Transferts depuis Niveau 2	Gains et pertes	Différences de change	Variations de périmètre et autres	Solde au 30 juin 2019
Portefeuille de transaction	1 470	1 411	(467)	(947)	197	470	7	-	2 141
Obligations et autres titres de dettes	270	416	(299)	(26)	5	25	5	-	396
Actions et autres instruments de capitaux propres	1	2	-	-	8	-	-	-	11
Prêts, créances et pensions livrées	1 199	993	(168)	(921)	184	445	2	-	1 734
Autres actifs de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de transaction	3 500	165	(54)	(155)	549	(569)	-	(1)	3 435
Instruments de taux d'intérêt	2 617	8	-	(137)	545	(539)	(4)	-	2 490
Instruments de change	200	9	-	(7)	-	(11)	-	-	191
Instruments sur actions et indices	239	144	(54)	(9)	4	34	5	(1)	362
Instruments sur matières premières	42	4	-	-	-	59	-	-	105
Dérivés de crédit	398	-	-	(2)	-	(111)	(1)	-	284
Autres instruments financiers à terme	4	-	-	-	-	(1)	-	-	3
Actifs financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat	2 849	138	(28)	(671)	12	288	8	(12)	2 584
Obligations et autres instruments de dettes	110	15	(9)	-	3	-	-	-	119
Actions et autres instruments de capitaux propres	1 697	119	(18)	(33)	8	127	4	(12)	1 892
Prêts, créances et pensions livrées	1 042	4	(1)	(638)	1	161	4	-	573
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	353	-	(50)	-	-	(191)	-	(11)	101
Obligations et autres titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts, créances et pensions livrées	353	-	(50)	-	-	(191)	-	(11)	101
Autres actifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs distincts pour régimes d'avantages du personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	290	-	-	-	-	(49)	-	-	241
Instruments de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	290	-	-	-	-	(49)	-	-	241
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des instruments financiers en juste valeur à l'actif	8 462	1 714	(599)	(1 773)	758	(51)	15	(24)	8 502

PASSIFS FINANCIERS ÉVALUÉS EN JUSTE VALEUR AU BILAN

(En M EUR)	Solde au 31 décembre 2018	Emissions	Remboursements	Transferts vers Niveau 2	Transferts depuis Niveau 2	Gains et pertes	Différences de change	Variations de périmètre et autres	Solde au 30 juin 2019
Portefeuille de transaction	969	1 196	(881)	(7)	185	31	-	-	1 493
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes sur titres empruntés	-	-	-	-	109	-	-	-	109
Obligations et autres titres de dettes vendus à découvert	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts et pensions livrées	969	1 196	(881)	(7)	76	31	-	-	1 384
Autres passifs de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de transaction	3 790	750	(25)	(423)	247	331	108	1	4 779
Instruments de taux d'intérêt	2 843	26	-	(387)	220	(17)	107	-	2 792
Instruments de change	115	9	-	-	-	(2)	(1)	-	121
Instruments sur actions et indices	572	712	(25)	(36)	27	209	3	-	1 462
Instruments sur matières premières	40	3	-	-	-	39	-	-	82
Dérivés de crédit	220	-	-	-	-	102	(1)	-	321
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-	-	1	1
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	37 932	9 999	(7 875)	(1 042)	329	2 906	257	(118)	42 388
Dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des instruments financiers en juste valeur au passif	42 691	11 945	(8 781)	(1 472)	761	3 268	365	(117)	48 660

4. MÉTHODES DE VALORISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR AU BILAN

Pour les instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan, la juste valeur est déterminée prioritairement en fonction de prix cotés sur un marché actif. Ces prix peuvent être ajustés, le cas échéant s'ils ne sont pas disponibles à la date de clôture ou si la valeur de compensation ne reflète pas les prix de transaction.

Cependant, du fait notamment de la multiplicité des caractéristiques des instruments financiers négociés de gré à gré sur les marchés financiers, un grand nombre de produits financiers traités par le Groupe ne fait pas l'objet d'une cotation directe sur les marchés.

Pour ces produits, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché pour évaluer des instruments financiers telles que l'actualisation des flux futurs pour les *swaps* ou le modèle de *Black & Scholes* pour certaines options et utilisant des paramètres de valorisation dont la valeur est estimée sur la base des conditions de marché existant à la clôture. Ces modèles de valorisation font l'objet d'une validation indépendante par les experts du Département des risques sur opérations de marché de la Direction des risques du Groupe.

Par ailleurs, les paramètres utilisés dans les modèles de valorisation, qu'ils proviennent de données observables sur les marchés ou non, font l'objet de contrôles par la Direction financière des Activités de Marché en accord avec les méthodologies définies par le Département des risques sur opérations de marché.

Ces valorisations sont complétées le cas échéant par des réserves ou ajustements (notamment *bid-ask* ou liquidité) déterminés de manière raisonnable et appropriée après examen des informations disponibles.

S'agissant des instruments financiers dérivés et des opérations de pension en juste valeur, on recense également un ajustement de valeur pour risque de contrepartie (« *Credit valuation adjustment* » / « *Debt valuation adjustment* » – CVA / DVA). Le Groupe intègre dans cet ajustement l'ensemble des contreparties concernées par les transactions de dérivés, en prenant en compte dans le calcul du montant afférant les caractéristiques individuelles des différents accords de compensation avec chacune des contreparties.

La CVA est déterminée sur la base de l'exposition attendue positive de l'entité du Groupe vis-à-vis de la contrepartie, de la probabilité de défaut de la contrepartie et du montant des pertes en cas de défaut. La DVA est calculée de façon symétrique sur la base de l'exposition attendue négative. Ces calculs sont réalisés sur la durée de vie de l'exposition potentielle, et privilégient l'utilisation de données de marché observables et pertinentes.

De même, un ajustement visant à prendre en compte les coûts ou bénéfices liés au financement de ces opérations (FVA, « *Funding Valuation Adjustment* ») est également effectué.

Les données à caractère observable doivent répondre aux caractéristiques suivantes : indépendantes, disponibles, diffusées publiquement, basées sur un consensus étroit et étayées par des prix de transactions.

À titre d'exemple, les données de consensus fournies par des contreparties externes sont considérées comme observables si le marché sous-jacent est liquide et que les prix fournis sont confirmés par des transactions réelles. Sur les maturités élevées, ces données de consensus ne sont pas considérées comme observables : ainsi en est-il des volatilités implicites utilisées pour valoriser les instruments optionnels sur actions pour les horizons supérieurs à 5 ans. En revanche, lorsque la maturité résiduelle de l'instrument devient inférieure à 5 ans, il devient sensible à des paramètres observables.

En cas de tensions particulières sur les marchés conduisant à l'absence des données de référence habituelles pour valoriser un instrument financier, la Direction des risques peut être amenée à mettre en œuvre un nouveau modèle en fonction des données pertinentes disponibles, à l'instar des méthodes également utilisées par les autres acteurs du marché.

ACTIONS ET AUTRES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

Pour les titres cotés, la juste valeur est égale à leur cours de Bourse à la date de clôture. Pour les titres non cotés, la juste valeur est déterminée en fonction de l'instrument financier et en utilisant l'une des méthodes de valorisation suivantes :

- évaluation sur la base d'une transaction récente relative à la société émettrice (entrée récente d'un tiers au capital, évaluation à dire d'expert...);
- valorisation sur la base d'une transaction récente relative au secteur dans lequel évolue la société émettrice (multiple de résultats, multiple d'actifs...);
- quote-part d'actif net réévalué détenue.

Pour les titres non cotés significatifs, les valorisations réalisées sur la base des méthodes précitées sont complétées en utilisant des méthodologies fondées sur l'actualisation des flux futurs générés par l'activité de la société émettrice et déterminés à partir de plans d'affaires, ou sur des multiples de valorisation de sociétés équivalentes.

INSTRUMENTS DE DETTES DÉTENUS, ÉMISSIONS STRUCTURÉES DÉSIGNÉES À LA JUSTE VALEUR ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La juste valeur de ces instruments financiers est déterminée par référence aux cours de cotation de clôture ou aux cours fournis par des courtiers à cette même date, lorsqu'ils sont disponibles. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation. S'agissant des passifs financiers évalués à la juste valeur, les valorisations retenues intègrent l'effet du risque de crédit émetteur du Groupe.

AUTRES DETTES

Pour les instruments financiers cotés, la juste valeur est égale au cours de cotation de clôture. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée par l'actualisation au taux de marché (incluant les risques de contrepartie, de non performance et de liquidité) des flux de trésorerie futurs.

PRÊTS ET CRÉANCES

La juste valeur des prêts et des créances est calculée, en l'absence de marché actif de ces prêts, en actualisant les flux de trésorerie attendus à un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt du marché en vigueur à la clôture pour des prêts ayant sensiblement les mêmes modalités et les mêmes maturités, ces taux d'intérêt étant ajustés afin de tenir compte du risque de crédit de l'emprunteur.

5. ESTIMATIONS DES PRINCIPAUX PARAMÈTRES NON OBSERVABLES

Le tableau ci-après fournit pour les instruments en niveau 3 leur valorisation au bilan, ainsi que les intervalles de valeurs des principaux paramètres non observables par grande classe d'instruments.

(En M EUR)

Instruments cash et dérivés ⁽¹⁾	Actif	Passif	Principaux types de produits	Techniques de valorisation utilisées	Principales données non observables	Intervalles de données non observables min. et max.
Actions / fonds	709	30 760	Instruments dérivés simples et complexes sur fonds, actions ou paniers d'actions	Différents modèles de valorisation des options sur fonds, actions ou paniers d'actions	Volatilités des actions	4,4% ; 67,6%
					Dividendes des actions	0% ; 13,2%
					Corrélations	-89,5% ; 98,5%
					Volatilités des <i>Hedge funds</i>	8,5% ; 20%
					Volatilités des <i>Mutual funds</i>	1,5% ; 42,3%
Taux d'intérêts et/ou taux de change	5 604	17 497	Instruments dérivés hybrides taux / change, taux / crédit	Modèle de valorisation des produits hybrides	Corrélations	-46,5% ; 90%
			Instruments dérivés sur taux de change	Modèle de valorisation des options sur taux de change	Volatilités de change	1% ; 32,8%
			Instruments dérivés de taux dont le notionnel est indexé sur le comportement de remboursement anticipé d'actifs sous-jacents européens	Modèle de valorisation de produits à remboursements anticipés	Taux constants de remboursements anticipés	0% ; 20%
			Instruments dérivés sur inflation	Modèle de valorisation des produits inflation	Corrélations	50,5% ; 88,9%
Crédit	284	321	CDO et tranches d'indices	Technique de projection de la corrélation et de modélisation du recouvrement	Corrélation des temps de défaut	0% ; 100%
					Variance du taux de recouvrement des sous-jacents d'un émetteur unique	0% ; 100%
			Autres instruments dérivés de crédit	Modèle de défaut de crédit	Corrélation des temps de défaut	0% ; 100%
					Corrélation <i>quanto</i>	-50% ; 40%
				<i>Spreads</i> de crédit	0 bps ; 1 000 bps	
Matières premières	105	82	Instruments sur paniers de matières premières	Modèle de valorisation des options sur matières premières	Corrélations	14% ; 96%
Actions détenues à long terme	1 800	-	Actions détenues à des fins stratégiques	Actif Net Comptable, transactions récentes	Non applicable	-
TOTAL	8 502	48 660				

(1) Les instruments hybrides sont ventilés selon les principales données non observables.

6. SENSIBILITÉ DE LA JUSTE VALEUR POUR LES INSTRUMENTS EN NIVEAU 3

L'évaluation des paramètres non observables est effectuée de façon prudente, et plus particulièrement dans un contexte économique et des conditions de marché toujours incertains. Ce caractère non observable induit toutefois un certain degré d'incertitude sur leur évaluation.

Pour le quantifier, une sensibilité de la juste valeur a été estimée au 30 juin 2019 sur les instruments évalués à partir de paramètres non observables. Cette estimation a été effectuée en prenant en compte soit une variation « normée » des paramètres non observables, calculée pour chacun des paramètres sur une position nette, soit des hypothèses en lien avec la politique d'ajustements additionnels de valorisation de l'instrument financier concerné.

La variation « normée » correspond :

- soit à l'écart-type des prix de consensus (TOTEM...) qui contribuent à évaluer le paramètre néanmoins considéré comme non observable ;
- soit à l'écart-type des données historiques utilisées pour évaluer le paramètre.

SENSIBILITÉ DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS EN NIVEAU 3 À UNE VARIATION RAISONNABLE DES PARAMÈTRES NON OBSERVABLES

	30.06.2019		31.12.2018	
	Impact négatif	Impact positif	Impact négatif	Impact positif
<i>(En M EUR)</i>				
Actions et autres instruments de capitaux propres, et dérivés	(20)	94	(13)	96
Volatilités des actions	-	30	-	19
Dividendes	(2)	7	(3)	9
Corrélations	(17)	51	(9)	62
Volatilités des <i>Hedge funds</i>	-	-	-	-
Volatilités des <i>Mutual funds</i>	(1)	6	(1)	6
Instruments sur taux d'intérêts et / ou taux de change, et dérivés	(7)	62	(6)	58
Corrélations entre taux d'intérêt et / ou taux de change	(5)	59	(4)	55
Volatilités de change	(1)	3	(1)	2
Taux constants de remboursements anticipés	-	-	-	-
Corrélations entre taux d'inflation	(1)	0	(1)	1
Instruments de crédit et dérivés	(4)	14	(4)	14
Corrélation des temps de défaut	(4)	8	(2)	4
Variance du taux de recouvrement des sous-jacents d'un émetteur unique	-	-	-	-
Corrélations <i>quanto</i>	-	6	(2)	10
<i>Spreads</i> de crédit	-	-	-	-
Instruments dérivés sur matières premières	-	1	-	1
Corrélations entre matières premières	-	1	-	1
Actions détenues à long terme	NA	NA	NA	NA

Il convient de noter que, compte tenu des réfections apportées aux niveaux de valorisation, cette sensibilité est plus élevée dans le sens d'un impact favorable sur les résultats que dans le sens d'un impact défavorable. Par ailleurs, les montants ci-dessus illustrent les incertitudes de valorisation à la date d'évaluation, sur la base de variations raisonnables ; elles ne permettent pas de prévoir ou déduire les variations futures de la juste valeur ou l'impact de conditions de marché extrême.

7. MARGE DIFFÉRÉE CORRESPONDANT AUX PRINCIPAUX PARAMÈTRES NON OBSERVABLES

Le montant restant à comptabiliser dans le compte de résultat dû à la différence entre le prix de transaction et le montant qui serait déterminé à cette date au moyen de techniques de valorisation, diminué des montants enregistrés dans le compte de résultat après la comptabilisation initiale, se présente dans le tableau ci-dessous. Ce montant est enregistré en compte de résultat au fur et à mesure de l'écoulement du temps ou lorsque les paramètres deviennent observables.

	2019
<i>(En M EUR)</i>	
Marge différée au 1er janvier	1 237
Marge différée sur les transactions de l'exercice	346
Marge comptabilisée en résultat au cours de l'exercice	(357)
<i>dont amortissement</i>	(233)
<i>dont passage à des paramètres observables</i>	(8)
<i>dont cessions et arrivées à échéance ou à terminaison</i>	(116)
Marge différée au 30 juin	1 226

NOTE 3.5 - PRÊTS, CRÉANCES ET TITRES AU COÛT AMORTI

SYNTHÈSE DES ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI

(En M EUR)	30.06.2019		31.12.2018	
	Valeur au bilan	dont dépréciations	Valeur au bilan	dont dépréciations
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	70 173	(27)	60 588	(32)
Prêts et créances sur la clientèle	438 251	(11 111)	447 229	(11 435)
Titres	12 151	(12)	12 026	(10)
Total	520 575	(11 150)	519 843	(11 477)

1. PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(En M EUR)	30.06.2019	31.12.2018
Comptes ordinaires	27 498	23 958
Prêts et comptes	18 521	18 453
Titres reçus en pension livrée	23 969	18 000
Prêts subordonnés et participatifs	104	91
Créances rattachées	81	99
Prêts et créances sur les établissements de crédit avant dépréciations ⁽¹⁾	70 173	60 601
Dépréciations pour risque de crédit	(27)	(32)
Réévaluation des éléments couverts	27	19
Prêts et créances sur les établissements de crédit	70 173	60 588

(1) Au 30 juin 2019, le montant des prêts et créances classés en Étape 3 de dépréciation (encours douteux) s'élève à 39 millions d'euros contre 51 millions d'euros au 31 décembre 2018.

2. PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

(En M EUR)	30.06.2019	31.12.2018
Comptes ordinaires débiteurs	19 228	21 230
Autres concours à la clientèle	376 484	375 982
Opérations de location-financement	33 002	32 345
Titres reçus en pension livrée	17 120	26 078
Créances rattachées	3 090	2 692
Prêts et créances sur la clientèle avant dépréciations ⁽¹⁾	448 924	458 327
Dépréciations pour risque de crédit	(11 111)	(11 435)
Réévaluation des éléments couverts	438	337
Prêts et créances sur la clientèle	438 251	447 229

(1) Au 30 juin 2019, le montant des prêts et créances classés en Étape 3 de dépréciation (encours douteux) s'élève à 16 877 millions d'euros contre 17 818 millions d'euros au 31 décembre 2018.

3. TITRES

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2019	31.12.2018
Effets publics	5 966	5 826
Titres de créances négociables, obligations et titres assimilés	6 090	6 106
Créances rattachées	76	79
Titres avant dépréciations	12 132	12 011
Dépréciations	(12)	(10)
Réévaluation des éléments couverts	31	25
Titres	12 151	12 026

NOTE 3.6 - DETTES

1. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2019	31.12.2018
Comptes ordinaires	15 625	13 875
Dettes au jour le jour	2 590	2 248
Dettes à terme	74 339	72 965
Dettes rattachées	152	130
Réévaluation des éléments couverts	278	129
Titres donnés en pension livrée	8 285	5 359
Total	101 269	94 706

2. DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2019	31.12.2018
Comptes d'épargne à régime spécial	96 424	93 230
<i>A vue</i>	70 980	68 082
<i>A terme</i>	25 444	25 148
Autres dépôts clientèle à vue ⁽¹⁾	226 408	222 642
Autres dépôts clientèle à terme ⁽¹⁾	80 685	82 932
Dettes rattachées	801	387
Réévaluation des éléments couverts	225	219
Total dépôts clientèle	404 543	399 410
Valeurs données en pension à la clientèle	26	-
Titres donnés en pension à la clientèle	8 372	17 408
Total	412 941	416 818

(1) Ces postes incluent les dépôts relatifs aux gouvernements et administrations centrales.

3. DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2019	31.12.2018
Bons de caisse	587	474
Emprunts obligataires	22 219	24 381
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	102 612	89 913
Dettes rattachées	553	804
Réévaluation des éléments couverts	1 305	767
Total	127 276	116 339
<i>Dont montant des dettes à taux variable</i>	<i>47 737</i>	<i>39 121</i>

NOTE 3.7 - PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

(En M EUR)	1er semestre 2019			2018			1er semestre 2018		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Instruments financiers au coût amorti	7 678	(4 137)	3 541	14 030	(7 021)	7 009	6 658	(3 226)	3 432
<i>Banques Centrales</i>	247	(93)	154	575	(151)	424	289	(73)	216
<i>Obligations et autres titres de dettes détenus/émis</i>	212	(1 089)	(877)	257	(1 931)	(1 674)	144	(909)	(765)
<i>Prêts/emprunts sur les établissements de crédit</i>	587	(886)	(299)	1 077	(1 354)	(277)	402	(494)	(92)
<i>Prêts/emprunts sur la clientèle</i>	6 087	(1 599)	4 488	11 435	(2 889)	8 546	5 518	(1 348)	4 170
<i>Dettes subordonnées</i>	-	(276)	(276)	-	(542)	(542)	-	(279)	(279)
<i>Prêts/emprunts de titres</i>	2	(2)	-	7	(5)	2	5	(5)	-
<i>Titres reçus/donnés en pension livrée</i>	543	(192)	351	679	(149)	530	300	(118)	182
Instruments dérivés de couverture	3 058	(2 129)	929	6 358	(4 638)	1 720	3 206	(2 241)	965
Instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	340	-	340	622	-	622	269	-	269
Opérations de location ⁽¹⁾	581	(22)	559	1 126	-	1 126	553	-	553
<i>Location immobilière</i>	95	(22)	73	194	-	194	97	-	97
<i>Location mobilière</i>	486	-	486	932	-	932	456	-	456
Sous-total produits/charges d'intérêts sur instruments évalués suivant la méthode du taux d'intérêt effectif	11 657	(6 288)	5 369	22 136	(11 659)	10 477	10 686	(5 467)	5 219
Instruments financiers obligatoirement à la juste valeur par résultat	201	-	201	542	-	542	233	-	233
Total produits/charges d'intérêts	11 858	(6 288)	5 570	22 678	(11 659)	11 019	10 919	(5 467)	5 452
<i>Dont produits d'intérêts relatifs à des actifs financiers douteux</i>	154	-	154	357	-	-	181	-	-

(1) Les opérations de location présentent en produits les intérêts sur les créances de location-financement. A compter du 1er janvier 2019, suite à l'entrée en vigueur de la norme IFRS 16 « Contrats de location », les opérations de location présentent également en charges les intérêts sur les dettes locatives.

Ces charges d'intérêts intègrent le coût de refinancement des instruments financiers à la juste valeur par résultat, dont les résultats sont classés en gains ou pertes nets sur ces instruments (cf. Note 3.1).

NOTE 3.8 - DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS

SYNTHÈSE DES DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS

(En M EUR)	30.06.2019	31.12.2018
Dépréciation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	9	11
Dépréciation des actifs financiers au coût amorti	11 382	11 673
<i>Prêts, créances et titres au coût amorti</i>	11 150	11 477
<i>Autres actifs au coût amorti ⁽¹⁾</i>	232	196
Total dépréciations des actifs financiers	11 391	11 684
Provisions sur engagements de financement	266	252
Provisions sur engagements de garantie	373	386
Total provisions pour risques de crédit	639	638

(1) Dont 136 millions d'euros de dépréciations sur créances de location simple au 30 juin 2019 contre 131 millions d'euros au 31 décembre 2018. Conformément à l'approche simplifiée autorisée par la norme, ces dépréciations sont évaluées à hauteur des pertes de crédit attendues à maturité. Ces créances sont présentées dans le poste Autres débiteurs divers (cf. Note 4.4).

1. DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS FINANCIERS

DÉTAIL DES DÉPRÉCIATIONS D'ACTIFS FINANCIERS

(En M EUR)	Stock au 31.12.2018	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Change et variations de périmètre	Stock au 30.06.2019
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres							
Dépréciations sur encours sains (Étape 1)	3	-	(2)	(2)		-	1
Dépréciations sur encours dégradés (Étape 2)	-	-	-	-		-	-
Dépréciations sur encours douteux (Étape 3)	8	-	-	-	-	-	8
Total	11	-	(2)	(2)	-	-	9
Actifs financiers au coût amorti							
Dépréciations sur encours sains (Étape 1)	887	378	(349)	29		(11)	905
Dépréciations sur encours dégradés (Étape 2)	1 038	561	(616)	(55)		(5)	978
Dépréciations sur encours douteux (Étape 3)	9 748	2 483	(1 920)	563	(843)	31	9 499
Total	11 673	3 422	(2 885)	537	(843)	15	11 382
<i>Dont créances de location- financement et assimilées</i>	767	138	(117)	21	(33)	(8)	747
<i>Dépréciations sur encours sains (Étape 1)</i>	83	19	(16)	3		(3)	83
<i>Dépréciations sur encours dégradés (Étape 2)</i>	98	27	(38)	(11)		(1)	86
<i>Dépréciations sur encours douteux (Étape 3)</i>	586	92	(63)	29	(33)	(4)	578

VARIATION DES DÉPRÉCIATIONS EN FONCTION DES MOUVEMENTS SUR LES ENCOURS DES ACTIFS FINANCIERS

<i>(En M EUR)</i>	Stock au 31.12.2018	Production et acquisition	Décompta- bilisation (dont abandons de créances) & remboursements	Transfert entre étapes de dépréciation	Autres variations	Stock au 30.06.2019
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres						
Dépréciations sur encours sains (Étape 1)	3	-	-	-	(2)	1
Dépréciations sur encours dégradés (Étape 2)	-	-	-	-	-	-
Dépréciations sur encours douteux (Étape 3)	8	-	-	-	-	8
Total	11	-	-	-	(2)	9
Actifs financiers au coût amorti						
Dépréciations sur encours sains (Étape 1)	887	180	(116)	(157)	111	905
Dépréciations sur encours dégradés (Étape 2)	1 038	69	(106)	141	(164)	978
Dépréciations sur encours douteux (Étape 3)	9 748	152	(1 024)	328	295	9 499
Total	11 673	401	(1 246)	312	242	11 382
<i>Dont créances de location- financement et assimilées</i>	767	16	(42)	9	(3)	747
<i>Dépréciations sur encours sains (Étape 1)</i>	83	12	(6)	(13)	7	83
<i>Dépréciations sur encours dégradés (Étape 2)</i>	98	3	(8)	11	(18)	86
<i>Dépréciations sur encours douteux (Étape 3)</i>	586	1	(28)	11	8	578

2. PROVISIONS POUR RISQUE DE CRÉDIT

DÉTAIL DES PROVISIONS

<i>(En M EUR)</i>	Stock au 31.12.2018	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Change et variations de périmètre	Stock au 30.06.2019
Engagements de financement						
Provisions sur encours sains (Étape 1)	98	58	(57)	1	-	99
Provisions sur encours dégradés (Étape 2)	119	45	(80)	(35)	-	84
Provisions sur encours douteux (Étape 3)	35	82	(70)	12	36	83
Total	252	185	(207)	(22)	36	266
Engagements de garantie						
Provisions sur encours sains (Étape 1)	47	17	(26)	(9)	(1)	37
Provisions sur encours dégradés (Étape 2)	68	40	(32)	8	20	96
Provisions sur encours douteux (Étape 3)	271	70	(62)	8	(39)	240
Total	386	127	(120)	7	(20)	373

VARIATION DES PROVISIONS EN FONCTION DES MOUVEMENTS SUR LES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

<i>(En M EUR)</i>	Stock au 31.12.2018	Production	Décompta- bilisation	Transfert entre étapes de dépréciation	Autres variations	Stock au 30.06.2019
Engagements de financement						
Provisions sur encours sains (Étape 1)	98	23	(29)	(9)	16	99
Provisions sur encours dégradés (Étape 2)	119	5	(21)	14	(33)	84
Provisions sur encours douteux (Étape 3)	35	8	(20)	25	35	83
Total	252	36	(70)	30	18	266
Engagements de garantie						
Provisions sur encours sains (Étape 1)	47	8	(7)	(4)	(7)	37
Provisions sur encours dégradés (Étape 2)	68	2	(10)	7	29	96
Provisions sur encours douteux (Étape 3)	271	10	(21)	6	(26)	240
Total	386	20	(38)	9	(4)	373

3. COÛT DU RISQUE

<i>(En M EUR)</i>	1er semestre 2019	2018	1er semestre 2018
Dotations nettes pour dépréciations	(535)	(970)	(406)
<i>sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>	2	-	(1)
<i>sur actifs financiers au coût amorti</i>	(537)	(970)	(405)
Dotations nettes aux provisions	15	59	75
<i>sur engagements de financement</i>	22	82	80
<i>sur engagements de garantie</i>	(7)	(23)	(5)
Pertes non couvertes sur les créances irrécouvrables	(127)	(263)	(130)
Récupérations sur les créances irrécouvrables	69	169	83
Total	(578)	(1 005)	(378)

NOTE 3.9 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI

1. ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI

	30.06.2019	
<i>(En M EUR)</i>	Valeur comptable	Juste valeur
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	70 173	70 281
Prêts et créances sur la clientèle	438 251	442 498
Titres	12 151	12 337
Total	520 575	525 116

	31.12.2018	
<i>(En M EUR)</i>	Valeur comptable	Juste valeur
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	60 588	60 674
Prêts et créances sur la clientèle	447 229	451 366
Titres	12 026	12 113
Total	519 843	524 153

2. PASSIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI

	30.06.2019	
<i>(En M EUR)</i>	Valeur comptable	Juste valeur
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	101 269	101 220
Dettes envers la clientèle	412 941	413 215
Dettes représentées par un titre	127 276	127 850
Dettes subordonnées	14 565	14 793
Total	656 051	657 078

	31.12.2018	
<i>(En M EUR)</i>	Valeur comptable	Juste valeur
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	94 706	94 564
Dettes envers la clientèle	416 818	417 019
Dettes représentées par un titre	116 339	116 336
Dettes subordonnées	13 314	13 316
Total	641 177	641 235

NOTE 4 - AUTRES ACTIVITÉS

NOTE 4.1 - PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS

<i>(En M EUR)</i>	1er semestre 2019			2018		1er semestre 2018			
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec les établissements de crédit	76	(73)	3	148	(182)	(34)	70	(89)	(19)
Opérations avec la clientèle	1 540	-	1 540	3 187	-	3 187	1 557	-	1 557
Opérations sur instruments financiers	1 100	(1 148)	(48)	2 308	(2 334)	(26)	1 164	(1 171)	(7)
Opérations sur titres	204	(467)	(263)	539	(1 030)	(491)	259	(479)	(220)
Opérations sur marchés primaires	65	-	65	136	-	136	81	-	81
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	831	(681)	150	1 633	(1 304)	329	824	(692)	132
Engagements de financement et de garantie	385	(99)	286	711	(78)	633	373	(39)	334
Prestations de services diverses	1 433	(545)	888	2 770	(1 006)	1 764	1 325	(488)	837
Commissions de gestion d'actifs	287	-	287	634	-	634	313	-	313
Commissions sur moyens de paiement	450	-	450	847	-	847	412	-	412
Commissions sur produits d'assurance	115	-	115	228	-	228	114	-	114
Commissions de placement d'OPCVM et assimilés	37	-	37	85	-	85	40	-	40
Autres commissions	544	(545)	(1)	976	(1 006)	(30)	446	(488)	(42)
Total	4 534	(1 865)	2 669	9 124	(3 600)	5 524	4 489	(1 787)	2 702

NOTE 4.2 - PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

<i>(En M EUR)</i>	1er semestre 2019			2018		1er semestre 2018			
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations de promotion immobilière	48	(1)	47	76	(2)	74	33	(1)	32
Activités de location immobilière	41	(13)	28	34	(40)	(6)	22	(13)	9
Activités de location mobilière ⁽¹⁾	5 331	(3 782)	1 549	10 102	(7 156)	2 946	4 960	(3 283)	1 677
Autres activités	212	(886)	(674)	549	(1 814)	(1 265)	310	(1 171)	(861)
Total	5 632	(4 682)	950	10 761	(9 012)	1 749	5 325	(4 468)	857

(1) Il s'agit principalement des produits et charges liés aux activités de location longue durée et gestion de flotte de véhicules.

NOTE 4.3 - ACTIVITÉS D'ASSURANCE

1. PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

DÉTAIL DES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2019	31.12.2018
Provisions techniques des entreprises d'assurance	137 830	128 769
Passifs financiers des activités d'assurance	747	774
Total	138 577	129 543

PROVISIONS TECHNIQUES DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2019	31.12.2018
Provisions techniques des contrats d'assurance-vie en unités de compte	31 974	28 850
Provisions techniques des autres contrats d'assurance-vie	93 031	90 992
Provisions techniques des contrats d'assurance non-vie	1 416	1 418
Participation aux bénéfices différée passive	11 409	7 509
Total	137 830	128 769
Part des réassureurs	(752)	(703)
Provisions techniques (y compris participation aux bénéfices différée) nettes de la part des réassureurs	137 078	128 066

2. PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2019	31.12.2018
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (portefeuille de transaction)	1 770	1 876
<i>Obligations et autres instruments de dettes</i>	245	200
<i>Actions et autres instruments de capitaux propres</i>	31	29
<i>Dérivés de transaction</i>	1 494	1 647
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (option juste valeur)	61 414	56 240
<i>Obligations et autres instruments de dettes</i>	29 899	27 881
<i>Actions et autres instruments de capitaux propres</i>	31 237	28 085
<i>Prêts, créances et pensions livrées</i>	278	274
Instruments dérivés de couverture	460	409
Actifs financiers disponibles à la vente	91 982	86 299
<i>Instruments de dettes</i>	76 081	72 613
<i>Instruments de capitaux propres</i>	15 901	13 686
Prêts et créances sur les établissements de crédit ⁽²⁾	7 830	7 983
Prêts et créances sur la clientèle	101	119
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	72	-
Placements immobiliers	602	609
Total des placements des activités d'assurance avant élimination des opérations intragroupe	164 231	153 535
Élimination des opérations intragroupe	(6 324)	(6 767)
Total des placements des activités d'assurance après élimination des opérations intragroupe ^{(1) (2)}	157 907	146 768

(1) Les placements réalisés auprès de sociétés du Groupe en représentation des contrats d'assurance-vie en unités de compte sont maintenus au bilan consolidé du Groupe, traitement qui n'a pas d'incidence significative sur ce dernier.

(2) Dont 883 millions d'euros de comptes ordinaires au 30 juin 2019 (après élimination des opérations intragroupe) contre 710 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Les tableaux ci-dessous présentent les valeurs comptables après éliminations des opérations intragroupe.

ANALYSE DES ACTIFS FINANCIERS EN FONCTION DE LEURS CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable des actifs financiers inclus dans les *Placements des activités d'assurance* en distinguant ceux dont les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (instruments basiques).

	30.06.2019			
	Instruments basiques	Autres instruments	Total valeur comptable	Juste Valeur
<i>(En M EUR)</i>				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	60 047	60 047	60 047
Instruments dérivés de couverture	-	455	455	455
Actifs financiers disponibles à la vente	72 049	18 777	90 826	90 826
Prêts et créances sur établissements de crédit	2 611	3 194	5 805	6 142
Prêts et créances sur la clientèle	101	-	101	99
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	72	-	72	72
Total des placements financiers	74 833	82 473	157 306	157 641

	31.12.2018			
	Instruments basiques	Autres instruments	Total valeur comptable	Juste Valeur
<i>(En M EUR)</i>				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	55 177	55 177	55 177
Instruments dérivés de couverture	-	401	401	401
Actifs financiers disponibles à la vente	68 261	16 407	84 668	84 668
Prêts et créances sur établissements de crédit	2 122	3 672	5 794	6 139
Prêts et créances sur la clientèle	119	-	119	117
Total des placements financiers	70 502	75 657	146 159	146 502

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS EN JUSTE VALEUR

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2019			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de transaction	75	245	35	355
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	53 373	5 965	354	59 692
Dérivés de couverture	-	455	-	455
Actifs financiers disponibles à la vente	84 680	6 052	94	90 826
Total	138 128	12 717	483	151 328

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2018			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de transaction	29	384	49	462
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	48 821	5 516	378	54 715
Dérivés de couverture	-	401	-	401
Actifs financiers disponibles à la vente	79 104	5 466	98	84 668
Total	127 954	11 767	525	140 246

MOUVEMENTS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

<i>(En M EUR)</i>	2019
Solde au 1er janvier	84 668
Acquisitions	7 928
Cessions / remboursements	(5 584)
Transferts en Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	4
Variations de périmètre et autres	464
Gains et pertes sur variations de juste valeur de la période comptabilisés en capitaux propres	3 338
Pertes de valeur sur instruments de capitaux propres comptabilisées en résultat	(22)
Différences de change	30
Solde au 30 juin	90 826

GAINS ET PERTES LATENTS DES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE COMPTABILISÉS
DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

	30.06.2019		
<i>(En M EUR)</i>	Plus-values	Moins-values	Réévaluation nette
Gains et pertes latents des sociétés d'assurance	619	(26)	593
<i>Sur instruments de capitaux propres disponibles à la vente</i>	1 866	(100)	1 766
<i>Sur instruments de dettes disponibles à la vente et actifs reclassés en prêts et créances</i>	8 537	(236)	8 301
<i>Participation aux bénéfices différée</i>	(9 784)	310	(9 474)

	31.12.2018		
<i>(En M EUR)</i>	Plus-values	Moins-values	Réévaluation nette
Gains et pertes latents des sociétés d'assurance	384	(47)	337
<i>Sur instruments de capitaux propres disponibles à la vente</i>	1 114	(391)	723
<i>Sur instruments de dettes disponibles à la vente et actifs reclassés en prêts et créances</i>	6 338	(477)	5 861
<i>Participation aux bénéfices différée</i>	(7 068)	821	(6 247)

3. PRODUIT NET DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Le tableau ci-dessous détaille les produits et charges des activités d'assurance et des placements associés présentés sur une ligne dédiée du *Produit net bancaire* : *Produit net des activités d'assurance* (après élimination des opérations intra-groupe).

<i>(En M EUR)</i>	1er semestre 2019	2018	1er semestre 2018
Primes nettes	6 919	12 568	6 515
Produits nets des placements	1 812	1 928	1 157
Charges de prestations (y compris variations de provisions et participations aux bénéfices) ⁽¹⁾	(7 721)	(12 541)	(6 921)
Autres produits (charges) nets techniques	(112)	(231)	108
Produit net des activités d'assurance	898	1 724	859
Charges de financement	(2)	(7)	(3)
Produit net bancaire des entités d'assurance	896	1 717	856

(1) Dont -1 848 millions d'euros au titre de la participation aux bénéfices au 30 juin 2019.

NOTE 4.4 - AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS

1. AUTRES ACTIFS

(En M EUR)	30.06.2019	31.12.2018
Dépôts de garantie versés ⁽¹⁾	47 688	46 694
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres	8 318	6 645
Charges payées ou comptabilisées d'avance	1 122	1 057
Autres débiteurs divers ⁽²⁾	12 016	11 817
Autres débiteurs divers - assurance	1 527	1 511
Total brut	70 671	67 724
Dépréciations ⁽³⁾	(310)	(278)
Total net	70 361	67 446

(1) Il s'agit principalement de dépôts de garantie versés sur instruments financiers, leur juste valeur est présumée correspondre à leur valeur comptable nette, le cas échéant, des dépréciations pour risque de crédit.

(2) Les autres débiteurs divers incluent notamment les créances commerciales et les produits à recevoir de commissions et d'autres activités. Les créances de location simple représentent 922 millions d'euros au 30 juin 2019.

(3) Les dépréciations sur les autres actifs sont liées :

- au risque de crédit sur créances de location simple pour des montants de 136 millions d'euros au 30 juin 2019 et de 131 millions d'euros au 31 décembre 2018 ;
- au risque de crédit sur biens acquis par adjudication et débiteurs divers pour des montants de 141 millions d'euros au 30 juin 2019 et de 110 millions d'euros au 31 décembre 2018 ;
- aux autres risques pour des montants de 33 millions d'euros au 30 juin 2019 et 37 millions d'euros au 31 décembre 2018.

2. AUTRES PASSIFS

(En M EUR)	30.06.2019	31.12.2018
Dépôts de garantie reçus ⁽¹⁾	44 336	43 443
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	9 465	6 904
Charges à payer sur engagements sociaux	2 204	2 396
Dettes locatives ⁽²⁾	2 034	
Produits constatés d'avance	1 598	1 620
Autres créditeurs divers ⁽³⁾	15 479	15 609
Autres créditeurs divers - assurance	7 504	6 657
Total	82 620	76 629

(1) Il s'agit principalement de dépôts de garantie reçus sur instruments financiers, leur juste valeur est présumée correspondre à leur valeur comptable.

(2) Dette locative reconnue au bilan depuis le 1er janvier 2019 par application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » (cf. Note 1).

(3) Les créditeurs divers incluent notamment les dettes fournisseurs et les charges à payer de commissions et d'autres activités.

NOTE 5 - CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL

1. FRAIS DE PERSONNEL

<i>(En M EUR)</i>	1er semestre 2019	2018	1er semestre 2018
Rémunérations du personnel	(3 736)	(6 925)	(3 418)
Charges sociales et fiscales	(813)	(1 648)	(820)
Charges de retraite nettes - régimes à cotisations définies	(353)	(724)	(337)
Charges de retraite nettes - régimes à prestations définies	(26)	78	(62)
Participation, intéressement, abondement et décote	(163)	(342)	(148)
Total	(5 091)	(9 561)	(4 785)
<i>Dont charges nettes au titre des plans d'avantages en actions</i>	<i>(58)</i>	<i>(227)</i>	<i>(111)</i>

2. DÉTAILS DES PROVISIONS SUR AVANTAGES DU PERSONNEL

<i>(En M EUR)</i>	Stock au 31.12.2018	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Écarts actuariels	Change et variations de périmètre	Stock au 30.06.2019
Provisions sur avantages du personnel	2 341	342	(178)	164	(3)	114	10	2 626

Société Générale a annoncé le 9 avril 2019 deux projets de transformation comprenant un ajustement stratégique de ses métiers de Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs et un projet plus opérationnel visant à adapter l'organisation du siège des activités de Banque de Détail et Services Financiers Internationaux.

Ces projets ont entraîné un ajustement des provisions pour restructuration avec une dotation de 235,5 millions d'euros enregistrée dans la rubrique *Frais de personnel* dans le compte de résultat.

Par ailleurs, ces projets ont également conduit à l'enregistrement d'une dépréciation d'actifs immobilisés pour 10 millions d'euros ainsi que d'une provision complémentaire de 9,9 millions d'euros, présentée sur la ligne Autres provisions et dotée en *Autres frais administratifs*, visant à couvrir les mesures d'accompagnement de ces plans.

3. DESCRIPTION DES PLANS 2019 D'AVANTAGES EN ACTIONS

PLAN 2019 D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ⁽¹⁾

Autorisation des actionnaires	23.05.2018
Décision du Conseil d'administration	13.03.2019
Nombre d'actions attribuées	1 541 937
Nombre d'actions restantes au 30.06.2019	1 538 397
Période d'acquisition des droits	13.03.2019 - 31.03.2022
Conditions de performance ⁽²⁾	oui
Juste valeur (% du cours du titre à l'attribution)	80,1%
Méthode de valorisation utilisée	Arbitrage

(1) Hors actions attribuées dans le cadre de la politique spécifique de fidélisation et de rémunération des catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence sur le profil de risque du Groupe et définie en conformité avec la Directive européenne CRD4 applicable depuis le 1er janvier 2014 (dite population régulée).

(2) Pour l'ensemble du Groupe, les conditions sont basées sur l'indicateur de performance suivant : le Résultat net part du Groupe (RNPG).

PLAN 2019 D'ATTRIBUTION D' ACTIONS DE PERFORMANCE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ⁽¹⁾

Date d'Assemblée	23.05.2018	
Date du Conseil d'administration	13.03.2019	
Nombre total d'actions attribuées	1 292 108	
Périodes d'acquisition des droits		
<i>Sous-plan 1</i>		31.03.2022
<i>Sous-plans 2/3 et 7</i>	1 ^{ère} tranche	31.03.2021
	2 ^{nde} tranche	31.03.2022
<i>Sous-plan 4</i>		31.03.2022
<i>Sous-plan 5</i>	1 ^{ère} tranche	31.03.2023
	2 ^{nde} tranche	29.03.2024
<i>Sous-plan 6</i>	1 ^{ère} tranche	31.03.2023
	2 ^{nde} tranche	31.03.2025
Dates de fin de période de conservation		
<i>Sous-plan 1</i>		N/A
<i>Sous-plans 2/3 et 7</i>	1 ^{ère} tranche	01.10.2021
	2 ^{nde} tranche	01.10.2022
<i>Sous-plan 4</i>		01.10.2022
<i>Sous-plan 5</i>	1 ^{ère} tranche	01.10.2023
	2 ^{nde} tranche	01.10.2024
<i>Sous-plan 6</i>	1 ^{ère} tranche	01.04.2024
	2 ^{nde} tranche	01.04.2026
Conditions de performance ⁽²⁾	oui	
Juste Valeur (en EUR) ⁽³⁾		
<i>Sous-plan 1</i>		21,40
<i>Sous-plans 2/3 et 7</i>	1 ^{ère} tranche	22,32
	2 ^{nde} tranche	20,93
<i>Sous-plan 4</i>		20,93
<i>Sous-plan 5</i>	1 ^{ère} tranche	10,86
	2 ^{nde} tranche	11,35
<i>Sous-plan 6</i>	1 ^{ère} tranche	8,53
	2 ^{nde} tranche	9,45

(1) Au titre du plan annuel d'intéressement à long terme des collaborateurs et des attributions dans le cadre de la politique spécifique de fidélisation et de rémunération des populations régulées au sens de la réglementation bancaire (y compris mandataires sociaux et membres du comité de direction).

(2) Les conditions de performance applicables sont basées sur l'indicateur de performance suivant : le Résultat net part du Groupe (RNPG).

(3) La méthode de valorisation utilisée pour le calcul de la juste valeur est l'arbitrage.

NOTE 6 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

1. DÉTAIL DE LA CHARGE D'IMPÔT

(En M EUR)	1er semestre 2019	2018	1er semestre 2018
Charge fiscale courante *	(582)	(947)	(450)
Charge fiscale différée	(63)	(357)	(315)
Total *	(645)	(1 304)	(765)

* Montants retraités à la suite de la première application d'un amendement à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » (cf. Note 1).

RÉCONCILIATION ENTRE LE TAUX D'IMPÔT NORMATIF DU GROUPE ET LE TAUX D'IMPÔT EFFECTIF

(En M EUR)	1er semestre 2019	2018	1er semestre 2018
Résultat avant impôt, hors résultat des sociétés mises en équivalence et pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	2 707	6 061	3 197
Taux normal d'imposition applicable aux sociétés françaises (incluant la contribution sociale de 3,3%)	34,43%	34,43%	34,43%
Différences permanentes *	(2,51)%	(2,66)%	0,45%
Différentiel sur titres exonérés ou imposés à taux réduit	2,72%	(0,10)%	(0,79)%
Différentiel de taux d'imposition sur les profits taxés à l'étranger	(10,51)%	(10,11)%	(10,19)%
Effet des pertes de l'exercice non déductibles et de l'utilisation des reports déficitaires	(0,32)%	(0,04)%	0,04%
Taux effectif Groupe *	23,81%	21,52%	23,94%

* Montants retraités à la suite de la première application d'un amendement à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » (cf. Note 1).

La loi de Finances 2018, publiée au Journal officiel du 31 décembre 2017, prévoit une réduction progressive du taux d'imposition en France. La trajectoire de baisse fixée par la loi de Finances pour 2018 prévoyait pour 2019 un taux d'IS de 31% auquel s'ajoute une contribution sociale sur les bénéfices (CSB) de 3,3% (après application d'un abattement de 0,76 million d'euros).

Cependant le 6 mars 2019, le Gouvernement a présenté une modification de la trajectoire de baisse de l'impôt sur les sociétés pour l'exercice 2019 dans le cadre de la loi « portant création d'une taxe sur les services numériques et modification de la trajectoire de baisse de l'impôt sur les sociétés ». L'article 2 de cette loi prévoit que pour les exercices ouverts du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 le taux normal d'IS serait de 33,1/3% pour les entreprises redevables réalisant un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 250 millions d'euros, auquel s'ajoutera toujours la CSB de 3,3%. Cette loi a été définitivement adoptée le 11 juillet par le Sénat.

Cette loi ne remet pas en question la trajectoire de baisse de l'impôt sur les sociétés au-delà de 2019. D'ici 2022, le taux normal de l'IS de 33,33% sera ramené à 25%, auquel s'ajoutera toujours la CSB de 3,3%.

Les impôts différés des sociétés françaises sont calculés en appliquant le taux d'imposition qui sera en vigueur lors du retournement de la différence temporaire. Compte tenu de la réduction progressive des taux d'ici 2022, ces derniers (incluant la CSB) seront :

- pour les résultats imposés au taux de droit commun : de 34,43% en 2019 à 25,83% en 2022 et au-delà ;
- pour les résultats imposés au taux réduit : de 4,13% en 2019 à 3,10% en 2022 et au-delà.

Les plus-values à long terme sur titres de participation sont exonérées, sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 12 % du montant de la plus-value brute, uniquement si la société réalise une plus-value nette à long terme au titre de l'exercice de cession des titres de participation.

En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5% sont exonérés, sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 1% ou 5%.

2. DÉTAIL DES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS

ACTIFS D'IMPÔTS

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2019	31.12.2018
Créances d'impôts exigibles	768	1 066
Actifs d'impôts différés	4 707	4 753
<i>dont impôts différés sur reports déficitaires</i>	2 715	2 895
<i>dont impôts différés sur différences temporaires</i>	1 992	1 858
Total	5 475	5 819

PASSIFS D'IMPÔTS

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2019	31.12.2018
Dettes d'impôts exigibles	473	552
Provisions pour risques fiscaux ⁽¹⁾	107	
Passifs d'impôts différés	657	605
Total	1 237	1 157

(1) Depuis le 1er janvier 2019, les provisions fiscales relatives à l'impôt sur les bénéfices sont présentées dans la rubrique « Passifs d'impôts » à la suite de l'entrée en vigueur d'IFRIC 23 « Incertitudes relatives aux traitements fiscaux » (cf. Note 1).

NOTE 7 - CAPITAUX PROPRES

NOTE 7.1 - ACTIONS PROPRES ET INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES ÉMIS

1. ACTIONS ORDINAIRES ÉMISES PAR SOCIÉTÉ GÉNÉRALE S.A.

<i>(En nombre d'actions)</i>	30.06.2019	31.12.2018
Actions ordinaires	847 732 648	807 917 739
<i>Dont actions détenues en propre avec droits de vote ⁽¹⁾</i>	<i>3 706 880</i>	<i>5 975 497</i>
<i>Dont actions détenues par le personnel</i>	<i>54 985 274</i>	<i>51 668 863</i>

(1) Ne comprend pas les actions Société Générale détenues à des fins de transaction ou dans le cadre du contrat de liquidité.

Au 30 juin 2019, le capital de Société Générale S.A. entièrement libéré s'élève à 1 059 665 810 euros et se compose de 847 732 648 actions d'une valeur nominale de 1,25 euro.

Au cours du premier semestre 2019, Société Générale S.A. a réalisé une augmentation de capital relative à l'exercice, par les actionnaires, de l'option de distribution des dividendes en actions Société Générale S.A. de 50 millions d'euros assortie d'une prime d'émission de 839 millions d'euros.

2. TITRES AUTODÉTENUS

Au 30 juin 2019, les 13 508 186 actions détenues par les sociétés du Groupe à des fins d'autocontrôle, de transaction ou de gestion active des fonds propres représentent 1,59% du capital de Société Générale S.A.

Le montant porté en déduction de l'actif net relatif à l'acquisition par le Groupe de ses propres instruments de capitaux propres, fermes ou dérivés, est de 572 millions d'euros, dont 431 millions d'euros au titre des activités de transaction.

L'ÉVOLUTION DE L'AUTOCONTRÔLE SUR LE 1^{ER} SEMESTRE 2019 S'ANALYSE COMME SUIT :

<i>(En M EUR)</i>	Contrat de liquidité	Activités de transaction	Autocontrôle et gestion active des fonds propres	Total
Cessions nettes d'achats	4	(7)	98	95
Plus-values nettes d'impôts sur actions propres et dérivés sur actions propres imputées sur les capitaux propres	-	20	(97)	(77)

3. INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES ÉMIS

Au 30 juin 2019, le montant des instruments de capitaux propres émis par le Groupe est de 9 599 millions d'euros. L'évolution au premier semestre 2019 s'explique par l'émission d'un instrument super-subordonné en dollar de Singapour pour un montant de 490 millions d'euros.

NOTE 7.2 - RÉSULTAT PAR ACTION ET DIVIDENDES

1. RÉSULTAT PAR ACTION

<i>(En M EUR)</i>	1er semestre 2019	2018	1er semestre 2018
Résultat net part du Groupe *	1 740	4 121	2 127
Rémunération attribuable aux titres subordonnés et super-subordonnés *	(355)	(709)	(339)
Frais d'émissions relatifs aux titres subordonnés et super-subordonnés	(2)	(10)	(5)
Résultat net attribuable aux actionnaires porteurs d'actions ordinaires	1 383	3 402	1 783
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ⁽¹⁾	816 726 466	801 909 473	801 607 044
Résultat par action ordinaire (en EUR)	1,69	4,24	2,22
Nombre moyen de titres ordinaires retenu au titre des éléments dilutifs	-	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat net dilué par action	816 726 466	801 909 473	801 607 044
Résultat dilué par action ordinaire (en EUR)	1,69	4,24	2,22

* Montants retraités à la suite de la première application d'un amendement à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » (cf. Note 1).

(1) Hors actions d'autocontrôle.

2. DISTRIBUTION DE DIVIDENDES SUR ACTIONS ORDINAIRES

Le montant de dividendes distribués sur actions ordinaires au 1er semestre 2019 par le Groupe s'élève à 2 143 millions d'euros et se décompose de la manière suivante :

<i>(En M EUR)</i>	1er semestre 2019			2018		
	Part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total	Part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Payé en actions	(889)	-	(889)	-	-	-
Payé en numéraire	(881)	(373)	(1 254)	(1 764)	(368)	(2 132)

NOTE 8 - AUTRES INFORMATIONS

NOTE 8.1 - INFORMATION SECTORIELLE

Les résultats sectoriels sont présentés en tenant compte de l'effet des transactions internes au Groupe tandis que les actifs et les passifs sectoriels sont présentés après leur élimination.

Les lignes *Impôts sur les bénéfices*, *Résultat net* et *Résultat part du Groupe* de l'année 2018 et du 1er semestre 2018 sont retraitées à la suite de la première application d'un amendement à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » (cf. Note 1).

	Groupe Société Générale			Banque de détail en France			Hors Pôles ⁽¹⁾		
	1er semestre 2019	2018	1er semestre 2018	1er semestre 2019	2018	1er semestre 2018	1er semestre 2019	2018	1er semestre 2018
(En M EUR)									
Produit net bancaire	12 475	25 205	12 748	3 910	7 860	3 999	(140)	182	58
Frais de gestion ⁽²⁾	(9 059)	(17 931)	(9 132)	(2 834)	(5 629)	(2 841)	65	(535)	(258)
Résultat brut d'exploitation	3 416	7 274	3 616	1 076	2 231	1 158	(75)	(353)	(200)
Coût du risque	(578)	(1 005)	(378)	(223)	(489)	(227)	(19)	(19)	(5)
Résultat d'exploitation	2 838	6 269	3 238	853	1 742	931	(94)	(372)	(205)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	15	56	29	4	28	16	3	7	2
Gains nets sur autres actifs	(131)	(208)	(41)	2	74	2	(134)	(274)	(32)
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôts	2 722	6 117	3 226	859	1 844	949	(225)	(639)	(235)
Impôts sur les bénéfices	(645)	(1 304)	(765)	(269)	(607)	(314)	63	425	166
Résultat net	2 077	4 813	2 461	590	1 237	635	(162)	(214)	(69)
Participations ne donnant pas le contrôle	337	692	334	-	-	-	81	164	82
Résultat net part du Groupe	1 740	4 121	2 127	590	1 237	635	(243)	(378)	(151)

Banque de détail et Services Financiers Internationaux

	Banque de détail à l'international			Services Financiers Spécialisés aux Entreprises			Assurances			Total		
	1er semestre 2019 ⁽³⁾	2018	1er semestre 2018	1er semestre 2019	2018	1er semestre 2018	1er semestre 2019	2018	1er semestre 2018	1er semestre 2019 ⁽³⁾	2018	1er semestre 2018
(En M EUR)												
Produit net bancaire	2 799	5 608	2 713	941	1 822	905	460	887	446	4 200	8 317	4 064
Frais de gestion ⁽²⁾	(1 669)	(3 238)	(1 634)	(495)	(955)	(470)	(185)	(333)	(177)	(2 349)	(4 526)	(2 281)
Résultat brut d'exploitation	1 130	2 370	1 079	446	867	435	275	554	269	1 851	3 791	1 783
Coût du risque	(222)	(335)	(138)	(39)	(69)	(28)	-	-	-	(261)	(404)	(166)
Résultat d'exploitation	908	2 035	941	407	798	407	275	554	269	1 590	3 387	1 617
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	4	14	7	-	1	1	-	-	-	4	15	8
Gains nets sur autres actifs	1	7	4	-	1	-	-	-	-	1	8	4
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôts	913	2 056	952	407	800	408	275	554	269	1 595	3 410	1 629
Impôts sur les bénéfices	(198)	(474)	(221)	(88)	(184)	(108)	(85)	(183)	(89)	(371)	(841)	(418)
Résultat net	715	1 582	731	319	616	300	190	371	180	1 224	2 569	1 211
Participations ne donnant pas le contrôle	191	395	189	53	106	51	1	3	1	245	504	241
Résultat net part du Groupe	524	1 187	542	266	510	249	189	368	179	979	2 065	970

Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs

	Activités de Marché et Services aux Investisseurs			Financement et Conseil			Gestion d'Actifs et Banque Privée			Total		
	1er semestre 2019	2018	1er semestre 2018	1er semestre 2019	2018	1er semestre 2018	1er semestre 2019	2018	1er semestre 2018	1er semestre 2019	2018	1er semestre 2018
(En M EUR)												
Produit net bancaire	2 626	5 207	2 862	1 393	2 673	1 265	486	966	500	4 505	8 846	4 627
Frais de gestion ⁽²⁾	(2 511)	(4 521)	(2 390)	(966)	(1 815)	(909)	(464)	(905)	(453)	(3 941)	(7 241)	(3 752)
Résultat brut d'exploitation	115	686	472	427	858	356	22	61	47	564	1 605	875
Coût du risque	(11)	(21)	(2)	(70)	(53)	33	6	(19)	(11)	(75)	(93)	20
Résultat d'exploitation	104	665	470	357	805	389	28	42	36	489	1 512	895
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	4	8	4	-	(1)	-	-	(1)	(1)	4	6	3
Gains nets sur autres actifs	-	(1)	(1)	-	(1)	-	-	(14)	(14)	-	(16)	(15)
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôts	108	672	473	357	803	389	28	27	21	493	1 502	883
Impôts sur les bénéfices	(25)	(172)	(125)	(36)	(101)	(68)	(7)	(8)	(6)	(68)	(281)	(199)
Résultat net	83	500	348	321	702	321	21	19	15	425	1 221	684
Participations ne donnant pas le contrôle	8	19	9	2	2	1	1	3	1	11	24	11
Résultat net part du Groupe	75	481	339	319	700	320	20	16	14	414	1 197	673

(1) Les produits ou charges ne relevant pas directement de l'activité des pôles sont intégrés dans le résultat du Hors Pôles. Les frais de gestion incluent un produit lié à un ajustement des taxes d'exploitation pour 241 millions d'euros au deuxième trimestre 2019.

(2) Ces montants regroupent les Frais de personnel, les Autres frais administratifs et les Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles.

(3) Le pilier Banque de détail et Services Financiers Internationaux inclut également -29 millions d'euros de coûts de restructurations en frais de gestion (et +10 millions d'euros d'effet fiscal afférent) non réalloués aux métiers. Ces coûts sont agrégés dans le résultat sectoriel de la Banque de détail à l'international dont le résultat net part du Groupe du 1er semestre 2019 s'établit, hors ces coûts, à 543 millions d'euros.

	Groupe Société Générale		Banque de détail en France		Hors Pôles ⁽²⁾	
	30.06.2019	31.12.2018	30.06.2019	31.12.2018	30.06.2019	31.12.2018
<i>(En M EUR)</i>						
Actifs sectoriels	1 388 609	1 309 428	227 613	222 086	118 047	106 392
Passifs sectoriels ⁽¹⁾	1 321 390	1 243 619	222 163	216 934	103 054	91 819

	Banque de détail et Services Financiers Internationaux							
	Banque de détail à l'International		Services Financiers Spécialisés aux entreprises		Assurances		Total	
	30.06.2019	31.12.2018	30.06.2019	31.12.2018	30.06.2019	31.12.2018	30.06.2019	31.12.2018
<i>(En M EUR)</i>								
Actifs sectoriels	131 281	128 303	44 150	42 868	160 145	148 999	335 576	320 170
Passifs sectoriels ⁽¹⁾	95 771	94 454	13 785	13 641	148 622	138 959	258 178	247 054

	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs							
	Activités de Marché et Services aux Investisseurs		Financement et Conseil		Gestion d'Actifs et Banque Privée		Total	
	30.06.2019	31.12.2018	30.06.2019	31.12.2018	30.06.2019	31.12.2018	30.06.2019	31.12.2018
<i>(En M EUR)</i>								
Actifs sectoriels	539 147	489 757	134 151	137 064	34 075	33 959	707 373	660 780
Passifs sectoriels ⁽¹⁾	662 357	616 282	52 405	47 502	23 233	24 028	737 995	687 812

(1) Les passifs sectoriels correspondent aux dettes (total passif hors capitaux propres).

(2) Les actifs ou passifs ne relevant pas directement de l'activité des pôles sont intégrés dans le bilan du Hors Pôles. Ainsi, les écarts de réévaluation des dettes liées au risque de crédit propre et les écarts de réévaluation des instruments dérivés de crédit couvrant les portefeuilles de prêts et créances sont rattachés au Hors Pôles.

NOTE 8.2 - AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS

(En M EUR)	1er semestre 2019	2018	1er semestre 2018
Loyers ⁽¹⁾	(175)	(752)	(384)
Impôts, taxes et autres contributions	(706)	(901)	(740)
Informatiques et télécom (hors loyers)	(1 187)	(2 400)	(1 168)
Honoraires et recours externes	(620)	(1 338)	(633)
Autres	(555)	(1 975)	(935)
Total	(3 243)	(7 366)	(3 860)

(1) Baisse liée à la première application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » (cf. Note 1).

CONTRIBUTION AUX MÉCANISMES DE RÉOLUTION BANCAIRE

Le cadre réglementaire européen destiné à préserver la stabilité financière a été complété par la Directive 2014/49/UE du 16 avril 2014 sur la garantie des dépôts et la Directive 2014/59/UE du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (*Directive Bank Recovery and Resolution*).

Le règlement européen UE n°806/2014 du 15 juillet 2014 a alors institué un dispositif de financement des mécanismes de résolution au sein de l'Union bancaire européenne sous la forme d'un Fonds de Résolution Unique (FRU). A ce dispositif s'ajoutent des Fonds de Résolution Nationaux (FRN) pour les établissements assujettis au mécanisme de résolution mais ne relevant pas du FRU.

Le FRU, mis en place en janvier 2016, est alimenté par des contributions annuelles des établissements assujettis du secteur bancaire européen. Sa dotation globale devra atteindre, d'ici fin 2023, un montant d'au moins 1% des dépôts couverts de l'ensemble des établissements adhérents. Une fraction des contributions annuelles peut être acquittée sous forme d'engagements de paiement irrévocables.

Au premier semestre 2019, les contributions du Groupe au FRU et aux FRN ont été effectuées :

- pour 85%, sous la forme d'une cotisation en espèces d'un montant de 376 millions d'euros, dont 343 millions au titre du FRU et 33 millions au titre des FRN, non déductible fiscalement en France et comptabilisée dans le compte de résultat dans les *Autres frais administratifs* sur la ligne *Impôts, taxes et autres contributions* ;
- pour 15%, sous la forme d'un engagement de paiement irrévocable sécurisé par le versement d'un dépôt de garantie en espèces pour un montant de 60 millions d'euros au titre du FRU, comptabilisé à l'actif du bilan parmi les *Autres actifs*.

NOTE 8.3 - PROVISIONS

DÉTAIL DES PROVISIONS

<i>(En M EUR)</i>	Stock au 31.12.2018	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Change et autres	Stock au 30.06.2019
Provisions pour risque de crédit sur engagements hors bilan (cf. Note 3.8)	638	312	(328)	(16)	-	17	639
Provisions sur avantages du personnel (cf. Note 5.2)	2 341	342	(178)	164	(3)	124	2 626
Provisions fiscales (cf. Note 6) ⁽¹⁾	135					(135)	
Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne logement	171	60	(21)	39	-	-	210
Autres provisions	1 320	106	(296)	(190)	(20)	(10)	1 100
Total	4 605	820	(823)	(3)	(23)	(4)	4 575

(1) Depuis le 1er janvier 2019, les provisions fiscales relatives à l'impôt sur les bénéficiaires sont présentées dans la rubrique « Passifs d'impôts » à la suite de l'entrée en vigueur d'IFRIC 23 « Incertitudes relatives aux traitements fiscaux » (cf. Note 1).

Les autres provisions incluent notamment des provisions pour restructuration, des provisions pour litiges, ainsi que des provisions pour reversement de fonds à venir dans le cadre d'opérations de financement pour la clientèle.

Le Groupe procède chaque trimestre à un examen détaillé des litiges en cours présentant un risque significatif. La description de ces litiges est présentée dans la Note 9 « Information sur les risques et litiges ».

NOTE 8.4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

En application à compter du 1er janvier 2019 de la norme IFRS 16 « Contrats de location », le Groupe comptabilise désormais dans la rubrique *Immobilisations corporelles et incorporelles* les droits d'utilisation des biens loués.

PRINCIPES COMPTABLES

DROITS D'UTILISATION DES BIENS PRIS EN LOCATION PAR LE GROUPE

Contrat de location

Définition d'un contrat de location

Un contrat est un contrat de location, ou un contrat qui contient une composante locative, s'il confère au preneur le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une durée donnée moyennant une contrepartie :

- le contrôle de l'utilisation de l'actif loué suppose le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques liés à son utilisation tout au long de la durée du contrat de location ainsi que la capacité pour le preneur de diriger l'utilisation de l'actif ;
- l'existence d'un actif identifié est notamment conditionnée par l'absence, pour le bailleur, de droits substantiels de substitution du bien loué, cette condition étant appréciée au regard des faits et circonstances existant au commencement du contrat. La faculté pour le bailleur de substituer librement le bien loué confère au contrat un caractère non-locatif, son objet étant alors la mise à disposition d'une capacité et non d'un actif ;
- l'actif identifié peut être constitué d'une portion physiquement distincte d'un actif plus large (comme par exemple un étage déterminé au sein d'un immeuble). En revanche, une partie de la capacité ou d'un bien qui n'est pas physiquement distincte ne constitue pas un actif identifié (comme par exemple la location de surfaces de travail partagées, ou *co-working*, au sein d'un ensemble sans localisation prédéfinie au sein de cet ensemble).

Distinction entre composantes locative et non-locative

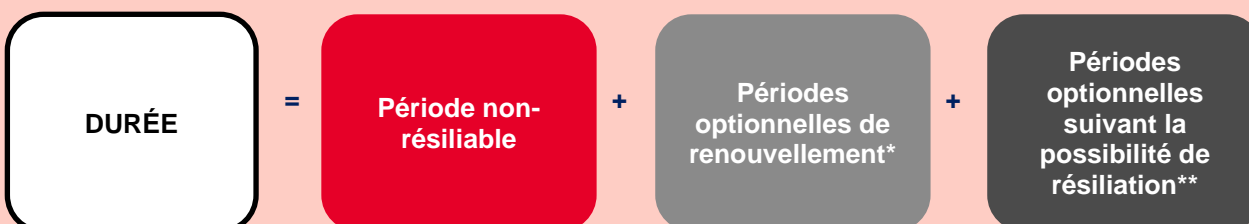
Un contrat peut porter sur la location d'un bien par le bailleur incluant la fourniture de services additionnels par celui-ci. Dans ce cas de figure, le preneur peut séparer les composantes locatives et non-locatives du contrat et les traiter distinctement. Il doit alors répartir le loyer entre les deux natures de composantes sur la base de leur prix individuel (directement indiqué dans le contrat ou estimé en maximisant l'utilisation d'informations observables). A défaut pour le preneur de pouvoir séparer les composantes non locatives (ou services) des composantes locatives au sein d'un même contrat, le contrat est comptabilisé comme un contrat unique qualifié de location.

Durée du contrat

Définition de la durée d'un contrat de location

La durée à retenir pour déterminer les loyers à actualiser correspond à la durée non résiliable du contrat de location ajustée pour tenir compte :

- des options de prolongation du contrat que le preneur est raisonnablement certain d'exercer ;
- des options de résiliation anticipée que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.



* si le preneur est raisonnablement certain d'exercer l'option de renouvellement

** si le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer l'option de résiliation

L'appréciation du caractère raisonnablement certain d'exercice ou de non-exercice des options de prolongation et des options de résiliation anticipée devra tenir compte de tous les faits et circonstances susceptibles de créer une incitation économique à exercer ou non ces options, et notamment :

- les conditions d'exercice de ces options (incluant l'appréciation du niveau des loyers en cas de prolongation ou du montant des pénalités éventuelles en cas de résiliation anticipée),
- les aménagements importants effectués dans les locaux loués (agencements spécifiques, tels une salle des coffres par exemple),
- les coûts associés à la résiliation du contrat (frais de négociation, frais de déménagement, frais de recherche d'un nouveau bien adapté aux besoins du preneur, ...)
- l'importance du bien loué pour le preneur compte-tenu de sa nature spécifique, de sa localisation ou de la disponibilité de biens de substitution (notamment pour les agences situées dans des sites stratégiques d'un point de vue commercial compte tenu par exemple de leur accessibilité, de l'affluence attendue ou du prestige de la localisation),
- de l'historique des renouvellements de contrats similaires, mais aussi de la stratégie quant à l'utilisation à venir des biens (en fonction des perspectives de redéploiement ou de réaménagement d'un réseau commercial d'agences par exemple).

Lorsque le preneur et le bailleur ont chacun le droit de résilier le contrat de location sans accord préalable de l'autre partie et sans pénalité autre que négligeable, le contrat n'est plus exécutoire et il ne génère alors plus de dette locative.

En France, les contrats de location de biens immobiliers à caractère commercial sont pour leur majorité des baux à 9 ans avec option de résiliation anticipée à 3 et 6 ans (baux dits « 3/6/9 »). A l'issue des 9 ans, à défaut de signature d'un nouveau contrat, le bail initial se poursuit par tacite prolongation. La période pendant laquelle ces baux commerciaux « 3/6/9 » sont exécutoires est généralement de 9 ans avec une période non résiliable de 3 ans.

Modification de la durée d'un contrat de location

La durée d'un contrat de location peut être modifiée, notamment en cas de changement de circonstances conduisant le preneur à réestimer l'exercice des options prévues au contrat ou en cas de survenance d'événements le contraignant à exercer (ou ne pas exercer) une option non prévue (ou prévue) au contrat.

Dans ce cas de figure, l'obligation locative doit être réévaluée pour refléter ces changements de durée en utilisant un taux d'actualisation révisé prenant en compte la durée résiduelle estimée du contrat.

Traitement comptable par le Groupe en tant que preneur

En date de mise à disposition du bien loué, le Groupe doit enregistrer à son passif une dette locative et à son actif un droit d'utilisation du bien loué sauf en cas d'exemptions décrites ci-après.

Au compte de résultat, le preneur comptabilise une charge d'intérêts calculée sur la dette locative en *Intérêts et charges assimilées* et une charge d'amortissement du droit d'utilisation en *Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles*.

Les loyers payés viendront pour partie réduire la dette locative et pour partie rémunérer cette dette sous forme de charges d'intérêt.

Exemptions et exclusions

Le Groupe ne reconnaît ni dette locative ni droit d'utilisation associé pour les contrats d'une durée inférieure ou égale à un an (options de renouvellement incluses) ainsi que pour les contrats portant sur des biens ayant une faible valeur unitaire en appliquant le seuil d'exemption de 5 000 USD mentionné dans les commentaires joints à la norme (seuil à apprécier au regard de la valeur unitaire à neuf de l'actif loué).

Montant des loyers

Les paiements à prendre en compte pour l'évaluation de la dette locative incluent les loyers fixes et les loyers variables basés sur un indice (indice des prix à la consommation ou indice du coût de la construction, par exemple), ainsi que, le cas échéant, les sommes que le preneur s'attend à payer au bailleur au titre de garanties de valeur résiduelle, d'option d'achat ou de pénalités de résiliation anticipée.

En revanche, sont exclus de l'évaluation de la dette locative les loyers variables dont l'indexation est fonction de l'utilisation du bien loué (indexation sur le chiffre d'affaires réalisé ou sur le kilométrage parcouru, par exemple). Cette part variable des loyers est enregistrée en résultat au fil du temps en fonction des fluctuations de l'indexation contractuelle.

Les loyers sont retenus sur la base de leur montant hors taxe sur la valeur ajoutée. Par ailleurs, dans le cas des baux immobiliers, les taxes d'habitation et taxes foncières refacturées par les bailleurs sont le plus souvent exclues des dettes locatives dans la mesure où leur montant est variable à la main des autorités publiques compétentes.

Comptabilisation d'une dette locative

Le montant initial de la dette locative est égal à la valeur actualisée des loyers qui seront à payer sur la durée de location.

Cette dette locative est ensuite évaluée au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif : chaque paiement de loyer sera ainsi enregistré pour partie en charges d'intérêts dans le compte de résultat et pour partie en réduction progressive de la dette locative au passif du bilan.

Le montant de la dette locative est susceptible d'être ultérieurement ajusté en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location, ainsi que pour tenir compte des variations contractuelles des loyers liées à la variation d'indices ou de taux.

Le cas échéant, le preneur doit également reconnaître parmi ses passifs une provision pour couvrir les frais de remise en état du bien loué qui seront encourus à l'échéance du bail.

Comptabilisation d'un droit d'utilisation

En date de mise à disposition du bien loué, le preneur doit enregistrer à son actif un droit d'utilisation pour un montant égal à la valeur initiale de la dette locative augmentée, le cas échéant, des coûts directs initiaux (exemples : rédaction de bail notarié, droits d'enregistrements, frais de négociation, droit d'entrée, droit au bail, pas de porte...), des paiements d'avance et des coûts de remise en état.

Cet actif est ensuite amorti linéairement sur la durée de location retenue pour évaluer la dette locative.

Le montant de la valeur de l'actif est susceptible d'être ultérieurement ajusté en cas de modification du contrat de location, par symétrie avec le traitement de la dette locative.

Les droits d'utilisation sont présentés au bilan du preneur dans les lignes d'actifs immobilisés où sont enregistrés les biens de même nature détenus en pleine propriété. Lorsque les contrats de location prévoient le versement initial d'un droit au bail à l'ancien locataire des locaux, le montant de ce droit est traité comme une composante distincte du droit d'utilisation et est présenté dans la même rubrique que ce dernier.

Taux d'actualisation des loyers

Le Groupe utilise le taux marginal d'endettement des preneurs pour actualiser les loyers et déterminer ainsi le montant des dettes locatives. Pour les entités qui ont la capacité de se refinancer sur le marché local directement, le taux marginal d'endettement est déterminé au niveau de l'entité juridique preneuse et non au niveau du Groupe, en tenant compte des conditions d'emprunt et du risque de crédit propre de cette entité. Pour les entités qui se refinancent auprès du Groupe, le taux marginal d'endettement est déterminé au niveau du Groupe.

Les taux d'actualisation sont déterminés par devises et par pays d'implantation des entités preneuses, en fonction de la maturité estimée des contrats.



TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2018	Impact première application IFRS 16	Augmentations / dotations	Diminutions / reprises	Autres mouvements	30.06.2019
Immobilisations incorporelles						
Valeurs brutes	6 763	(107)	528	(44)	(135)	7 005
Amortissements et dépréciations	(4 565)	-	(242)	16	12	(4 779)
Sous-total	2 198	(107)	286	(28)	(123)	2 226
Immobilisations corporelles d'exploitation (hors actifs de location simple)						
Valeurs brutes	11 051	(11)	395	(180)	(139)	11 116
Amortissements et dépréciations	(6 113)	4	(285)	98	89	(6 207)
Sous-total	4 938	(7)	110	(82)	(50)	4 909
Actifs de location simple des sociétés de Financements spécialisés						
Valeurs brutes	26 781	-	4 760	(3 687)	(830)	27 024
Amortissements et dépréciations	(7 183)	-	(1 926)	1 548	357	(7 204)
Sous-total	19 598	-	2 834	(2 139)	(473)	19 820
Immeubles de placement						
Valeurs brutes	40	-	-	(1)	(6)	33
Amortissements et dépréciations	(23)	-	-	1	2	(20)
Sous-total	17	-	-	-	(4)	13
Droits d'utilisation						
Valeurs brutes		2 129	112	(20)	(2)	2 219
Amortissements et dépréciations		(4)	(203)	1	5	(201)
Sous-total		2 125	(91)	(19)	3	2 018
Total immobilisations incorporelles et corporelles	26 751	2 011	3 139	(2 268)	(647)	28 986

VENTILATION DES LOYERS MINIMAUX À RECEVOIR SUR LES ACTIFS DE LOCATION SIMPLE

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2019	31.12.2018
Paiements à moins d'un an	3 958	3 625
Paiements de un à cinq ans	15 884	17 077
Paiements à plus de cinq ans	1 885	787
Total	21 727	21 489

INFORMATIONS RELATIVES AUX CONTRATS DE LOCATION D'ACTIFS CORPORELS UTILISÉS PAR LE GROUPE

	<p>Locations d'immeubles</p> <p>L'essentiel des loyers (plus de 90%) concerne des baux immobiliers conclus pour la location de surfaces commerciales et d'immeubles de bureaux :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les surfaces commerciales sont des agences au sein des réseaux de banque de détail en France et à l'étranger ;- Les immeubles de bureaux sont loués pour certains services rattachés au siège français du Groupe ou aux sièges locaux des principales filiales à l'étranger, ainsi que pour certaines implantations sur les principales places financières internationales : Londres, New-York, Hong-Kong... <p>A l'étranger, la durée résiduelle des baux est généralement inférieure à 10 ans. Dans certains pays, tels que la Russie, les baux peuvent être annuels avec possibilité de tacite reconduction. Sur d'autres localisations, notamment à Londres et à New-York, la durée des baux peut être longue et atteindre jusqu'à 25 ans.</p>
	<p>Locations de matériels</p> <p>Les autres loyers (moins de 10%) concernent essentiellement des locations de matériels informatiques et très marginalement des locations de véhicules.</p>

DÉTAIL DES CHARGES SUR OPERATIONS DE LOCATION ET PRODUITS DE SOUS-LOCATION

	30.06.2019			
<i>(En M EUR)</i>	Immobilier	Matériel informatique	Autres	Total
Location	(265)	(16)	(5)	(286)
Charges d'intérêts sur opérations de location	(22)	-	-	(22)
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	(180)	(14)	(3)	(197)
Charges de loyers relatifs à des locations de courte durée	(61)	-	(1)	(62)
Charges de loyers relatifs à des locations d'actifs de faible valeur	(1)	(2)	(1)	(4)
Charges de loyers variables	(1)	-	-	(1)
Sous-location	7	-	-	7
Produits de sous-location	7	-	-	7

NOTE 9 - INFORMATION SUR LES RISQUES ET LITIGES

Le Groupe procède chaque trimestre à un examen détaillé des litiges présentant un risque significatif. Ces litiges peuvent donner lieu à l'enregistrement de provisions s'il s'avère probable ou certain que leur règlement donnera lieu à une sortie de ressources au bénéfice d'un tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Ces provisions pour litiges sont classées parmi les « Autres provisions » au sein du poste « Provisions » au passif du bilan (cf. Note 8.3).

Aucune information détaillée n'est fournie sur la constitution éventuelle de provisions individuelles ni sur le montant de ces dernières dans la mesure où une telle communication serait de nature à porter préjudice à la résolution des litiges concernés.

- Le 24 octobre 2012, la Cour d'appel de Paris a confirmé la décision rendue le 5 octobre 2010 par le tribunal correctionnel de Paris déclarant J. Kerviel coupable d'abus de confiance, d'introduction frauduleuse de données dans un système informatique, de faux et d'usage de faux et le condamnant à cinq ans d'emprisonnement dont deux avec sursis ainsi qu'au versement de 4,9 milliards d'euros à titre de dommages-intérêts à Société Générale. Le 19 mars 2014, la Cour de cassation a confirmé la responsabilité pénale de J. Kerviel. L'arrêt de la Cour de cassation clôt ainsi ce dossier sur le plan pénal. Sur le plan civil, la Cour d'appel de Versailles a rejeté le 23 septembre 2016 la demande d'expertise de J. Kerviel et a confirmé ainsi le montant de la perte nette comptable de 4,9 milliards d'euros de la banque résultant des agissements frauduleux de J. Kerviel. Elle a également déclaré J. Kerviel partiellement responsable du préjudice causé à Société Générale et l'a condamné à payer à Société Générale 1 million d'euros. Société Générale et J. Kerviel n'ont pas formé de pourvoi en cassation. Société Générale considère que cette décision est sans effet sur sa situation fiscale. Toutefois, comme indiqué par le Ministre de l'Économie et des Finances dès septembre 2016, l'administration fiscale a examiné les conséquences fiscales de cette perte comptable et a indiqué qu'elle envisageait de remettre en cause la déductibilité de la perte occasionnée par les agissements de Jérôme Kerviel à hauteur de 4,9 milliards d'euros. Cette proposition de rectification est sans effet immédiat et devra éventuellement être confirmée par une notification de redressement adressée par l'administration lorsque Société Générale sera en situation d'imputer les déficits reportables issus de la perte sur son résultat imposable. Une telle situation ne se produira pas avant plusieurs années selon les prévisions de la banque. Au regard de l'avis du Conseil d'État de 2011 et de sa jurisprudence constante confirmée récemment encore en ce sens, Société Générale considère qu'il n'y a pas lieu de provisionner les impôts différés actifs correspondants. Dans l'hypothèse où l'administration déciderait le moment venu de confirmer sa position actuelle, le groupe Société Générale ne manquerait pas de faire valoir ses droits devant les juridictions compétentes. Par décision du 20 septembre 2018, la Commission d'instruction de la Cour de révision et de réexamen des condamnations pénales a par ailleurs déclaré irrecevable la requête en révision déposée en mai 2015 par J. Kerviel à l'encontre de sa condamnation pénale confirmant ainsi l'absence de tout élément ou fait nouveau susceptible de justifier une réouverture du dossier pénal.
- Entre 2003 et 2008, Société Générale a conclu des contrats de consignation d'or avec le groupe turc Goldas. En février 2008, Société Générale a été alertée sur un risque de fraude et de détournement des stocks d'or détenus par Goldas. Ces soupçons ont été rapidement confirmés par la non-restitution et le non-paiement de l'or, d'une valeur de 466,4 millions d'euros. Société Générale a engagé des actions civiles contre ses assureurs et contre plusieurs entités du groupe Goldas. Goldas a, de son côté, introduit des actions judiciaires en Turquie et au Royaume-Uni contre Société Générale. Dans l'action intentée par Société Générale contre Goldas au Royaume-Uni, Goldas a sollicité son rejet sans examen au fond (*strike out*) et a formé à titre reconventionnel une demande de dommages-intérêts. Le 3 avril 2017, le tribunal anglais a fait droit aux deux demandes de Goldas. Le 15 mai 2018, la Cour d'appel de Londres a rejeté, dans sa totalité, la demande de dommages-intérêts accordée par la *High Court* de Londres à Goldas mais a rejeté les arguments de Société Générale relatifs à la validité des significations des actions judiciaires engagées contre les entités du groupe Goldas, lesquelles demeurent donc prescrites. Le 18 décembre 2018, la Cour Suprême a refusé à Société Générale et à Goldas l'autorisation de se pourvoir contre l'arrêt rendu par la Cour d'appel, qui est donc devenu définitif. Le 16 février 2017, Société Générale a, par ailleurs, été déboutée par le tribunal de commerce de Paris de ses demandes contre ses assureurs. Société Générale a interjeté appel de ce jugement.
- Société Générale Algérie (« SGA ») et plusieurs de ses responsables d'agence sont poursuivis pour infraction aux législations locales sur les changes et les transferts de capitaux avec l'étranger, ainsi que sur

le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Il est reproché aux prévenus d'avoir manqué à leurs obligations déclaratives à l'égard des autorités algériennes s'agissant des mouvements de capitaux liés à des exportations ou importations effectuées par les clients de SGA et sur des opérations de versements d'espèces réalisées dans les guichets de SGA. Les faits ont été révélés au cours d'enquêtes menées par des autorités algériennes qui se sont ensuite constituées partie civile. SGA et ses agents ont été condamnés dans certaines procédures et mis hors de cause dans d'autres. À ce jour, 15 affaires se sont terminées en faveur de SGA et dix affaires sont encore en cours, dont huit devant la Cour suprême.

- Au début des années 2000, la profession bancaire a adopté, en France, le principe du passage à la compensation électronique des chèques afin d'en rationaliser le traitement. Pour accompagner cette réforme (connue sous le nom d'EIC pour « Échange d'Images Chèques ») qui a contribué à la sécurisation du traitement des paiements par chèque et à la lutte contre la fraude, les banques ont créé plusieurs commissions interbancaires (dont la CEIC qui a été abandonnée en 2007). Ces commissions ont été décidées sous l'égide des autorités de tutelle du secteur, les pouvoirs publics étant tenus informés.

Le 20 septembre 2010, après plusieurs années d'instruction, l'Autorité française de la concurrence a considéré que la mise en place et la fixation en commun du montant de la CEIC et de deux autres commissions pour services connexes étaient contraires au droit de la concurrence. Elle a condamné l'ensemble des banques ayant participé à la mise en place de ces commissions (Banque de France comprise) à un montant total d'environ 385 millions d'euros d'amendes. Société Générale a été sanctionnée à hauteur de 53,5 millions d'euros, Crédit du Nord, sa filiale, à hauteur de 7 millions d'euros. Dans son arrêt du 23 février 2012, la Cour d'appel, saisie par l'ensemble des banques concernées à l'exception de la Banque de France, a conclu à l'absence d'infraction au droit de la concurrence, permettant aux banques d'obtenir le remboursement des amendes qu'elles avaient payées. Le 14 avril 2015, la Cour de cassation a cassé et annulé l'arrêt de la Cour d'appel au motif que cette dernière n'avait pas examiné les arguments de deux intervenants volontaires. L'affaire a été renvoyée devant la Cour d'appel de Paris, dont l'audience s'est tenue les 3 et 4 novembre 2016. Par un arrêt du 21 décembre 2017, la Cour d'appel de renvoi a confirmé les sanctions prononcées par l'Autorité française de la concurrence à l'encontre de Société Générale et Crédit du Nord. Le 22 janvier 2018 Société Générale et Crédit du Nord se sont pourvues en cassation contre cet arrêt. La procédure est toujours en cours.

- Une action de groupe a été engagée à l'encontre de Société Générale Private Banking (Suisse) et de nombreuses autres institutions financières devant la *US District Court* du District Nord du Texas. Les demandeurs entendent représenter des clients de Stanford International Bank Ltd. (« SIBL ») auprès de laquelle ils avaient déposé des fonds et/ou dont ils détenaient des certificats de dépôt émis depuis le 16 février 2009. Les demandeurs soutiennent être victimes de pertes résultant des fraudes de SIBL, du groupe Stanford et d'entités liées, dont les défendeurs seraient, selon eux, également responsables. Ils cherchent à récupérer les paiements faits par l'intermédiaire des défendeurs ou faits à ces derniers pour le compte de SIBL ou d'entités qui lui étaient liées au motif qu'il s'agirait de transferts frauduleux. Le Comité officiel des investisseurs Stanford a été autorisé à intervenir dans la procédure et a formé des demandes similaires contre Société Générale Private Banking (Suisse) et les autres défendeurs.

La demande de Société Générale Private Banking (Suisse) soulevant l'incompétence du tribunal a été rejetée par décision du 5 juin 2014. Société Générale a alors sollicité un nouvel examen de cette décision sur la compétence, ce qui lui a été définitivement refusé. Le 21 avril 2015, le tribunal a autorisé la poursuite de la grande majorité des demandes formées par les demandeurs et le Comité officiel des investisseurs de Stanford.

Le 7 novembre 2017, la District Court a rejeté la requête des demandeurs visant à la certification de leur groupe. Les demandeurs ont sollicité l'autorisation de faire appel de cette décision, que la Cour d'appel a refusé le 20 avril 2018. Le 3 mai 2019, plusieurs centaines de demandeurs ont déposé des requêtes visant à intervenir dans l'action en cours du Comité officiel des investisseurs de Stanford, sollicitant des dommages-intérêts à titre individuel pour les pertes liées à leurs investissements Stanford. Les institutions financières défenderesses, y compris Société Générale Private Banking (Suisse), s'opposent à ces requêtes.

Le 22 décembre 2015, le Comité officiel des investisseurs de Stanford a déposé une requête visant à l'obtention d'une décision partielle accélérée sur le fond (*summary judgement*) sur la restitution d'un transfert de 95 millions de dollars américains effectué en décembre 2008 (avant la faillite de Stanford) à Société Générale Private Banking (Suisse), au motif qu'il serait, en tant que transfert frauduleux, annulable selon la loi du Texas. Société Générale Private Banking (Suisse) s'est opposée à cette requête.

- Nonobstant les accords transactionnels conclus avec les autorités américaines relatifs à certains taux du *London Interbank Offered Rates* et à l'*Euro Interbank Offered Rate* (« dossier IBOR »), la Banque continue de se défendre dans le cadre de procédures civiles aux États-Unis (telles que décrites ci-dessous) et de répondre à des demandes d'informations reçues d'autres autorités, notamment des procureurs généraux (*Attorneys General*) de divers États des États-Unis et du *Department of Financial Services* de l'État de New York (« NYDFS »).

Aux États-Unis, Société Générale, de même que d'autres institutions financières, ont été assignées dans le cadre d'actions de groupe portant sur la fixation des taux US Dollar Libor, Yen Japonais Libor et Euribor ainsi que sur des opérations portant sur des instruments financiers indexés sur ces taux. Société Générale a également été assignée dans le cadre de plusieurs actions individuelles (hors groupe) concernant le taux US Dollar Libor. Toutes ces actions sont pendantes devant la *US District Court* de Manhattan (le « Tribunal »).

Dans la procédure relative à l'US Dollar Libor, toutes les demandes formées contre Société Générale ont été rejetées par la *District Court* ou volontairement retirées par les demandeurs, sauf deux actions collectives et une action individuelle qui ont fait l'objet d'un sursis à statuer. Certains demandeurs individuels dont les demandes ont été rejetées avaient déposé des requêtes visant à les autoriser à modifier leurs demandes afin d'ajouter ou relancer des demandes contre Société Générale, requêtes qui ont été rejetées par le Tribunal. Les demandeurs à l'action de groupe ainsi que certains demandeurs individuels ont fait appel du rejet de leurs demandes sur le fondement du droit de la concurrence devant la Cour d'appel fédérale du *Second Circuit*.

Dans la procédure relative au Yen Japonais Libor, le Tribunal a rejeté la requête des demandeurs acheteurs d'instruments dérivés de gré à gré Euroyen. Ces derniers ont interjeté appel de cette décision devant la Cour d'Appel Fédérale du *Second Circuit*. Dans l'autre procédure, initiée par des acheteurs ou vendeurs de produits dérivés indexés sur l'Euroyen sur le *Chicago Mercantile Exchange* (« CME »), le Tribunal a autorisé le début de la phase de *discovery* pour certaines demandes fondées sur le *Commodity Exchange Act* (« CEA ») américain. Le délai pour le dépôt par les demandeurs de la requête visant à la certification du groupe expire maintenant le 21 août 2019.

Dans le cadre de la procédure relative à l'Euribor, le Tribunal a rejeté l'ensemble des demandes formées contre Société Générale dans le cadre de l'action de groupe et a rejeté la requête des demandeurs visant à déposer une assignation modifiée. Les demandeurs ont fait appel de ces décisions devant la Cour d'appel fédérale du *Second Circuit*.

En Argentine, Société Générale ainsi que d'autres institutions financières ont été assignées dans le cadre d'une action intentée par une association de consommateurs pour le compte de consommateurs argentins qui détenaient des obligations du gouvernement ou d'autres instruments dont les intérêts à payer étaient liés au US Dollar Libor. Il leur est reproché d'avoir enfreint les dispositions protectrices du droit de la consommation argentin lors de la fixation du taux US Dollar Libor. L'assignation dans ce dossier n'a pas encore été signifiée à Société Générale.

- Le 15 janvier 2019, Société Générale et SG Americas Securities, LLC ("SGAS"), ainsi que d'autres institutions financières, ont été visées par trois actions de groupe, depuis consolidées, sur le fondement du droit de la concurrence devant la *US District Court* de Manhattan. Les demandeurs prétendent que les banques du panel contribuant à l'indice USD ICE LIBOR se seraient entendues pour soumettre des contributions à un taux artificiellement bas et tirer ainsi profit de leurs opérations sur produits dérivés liés à cet indice. Les demandeurs sollicitent la certification d'un groupe comprenant des résidents américains (personnes physiques et morales) qui auraient souscrit auprès d'un défendeur des obligations à taux variables ou des *swaps* d'intérêts à taux variable liés à l'USD ICE LIBOR dont ils auraient reçu paiement entre le 1er février 2014 et aujourd'hui, indépendamment de la date d'achat de l'instrument financier.
- Société Générale ainsi que d'autres institutions financières étaient assignées dans le cadre d'une action de groupe aux États-Unis dans laquelle il leur était reproché d'avoir enfreint le droit américain de la concurrence et le CEA relativement à des opérations de change au comptant et de commerce de dérivés. L'action avait été initiée par des personnes ou entités ayant conclu certaines transactions de gré à gré et échangé des instruments de change. Société Générale a conclu un accord transactionnel pour un montant de 18 millions de dollars américains, qui a été homologué par le tribunal le 6 août 2018. Une action de groupe distincte a également été initiée pour le compte d'acheteurs indirects. Le 17 mai 2019, le tribunal a décliné sa compétence pour connaître des demandes formées contre Société Générale. Le 7 novembre 2018, un groupe d'entités ayant décidé de ne pas participer à l'accord transactionnel de l'action de groupe principale

ont intenté une action contre Société Générale et plusieurs autres institutions financières. Une requête visant au rejet de l'action a été déposée le 1er avril 2019.

- Le 10 décembre 2012, le Conseil d'État a rendu deux décisions concluant que le précompte qui était prélevé sur les entreprises en France était contraire au droit communautaire et défini les modalités de restitution des sommes prélevées sur les entreprises par les autorités fiscales. Ces modalités ont cependant conduit à limiter fortement le droit à restitution. Société Générale a acquis en 2005, auprès de deux entreprises (Rhodia et Suez, devenue ENGIE), ce droit à restitution avec un recours limité sur les entreprises cessionnaires. L'une des décisions du Conseil d'État concerne l'entreprise Rhodia. Société Générale a fait valoir ses droits dans le cadre des différents contentieux avec l'administration devant les juridictions administratives en France. La dernière décision est un rejet d'admission des pourvois d'ENGIE et de Société Générale le 1er février 2016 par le Conseil d'État.

Saisie par plusieurs entreprises françaises, la Commission européenne a considéré que les décisions rendues par le Conseil d'État le 10 décembre 2012, censé mettre en œuvre l'arrêt de la CJUE C-310/09 du 15 septembre 2011, méconnaissent le droit communautaire. La Commission européenne a ensuite engagé une procédure d'infraction contre la République française en novembre 2014 et confirmé depuis lors sa position via la publication le 29 avril 2016 d'un avis motivé et la saisine le 8 décembre 2016 de la Cour de Justice de l'Union européenne. La Cour de Luxembourg a rendu son arrêt le 4 octobre 2018 et a condamné la France pour manquement du Conseil d'État quant à la non prise en compte de l'impôt des sous-filiales UE afin de gager le précompte acquitté à tort ainsi que sur l'absence de question préjudicielle. S'agissant de la mise en œuvre pratique de la décision, Société Générale fera valoir ses droits auprès des juridictions compétentes et de l'administration fiscale dont elle attend un traitement diligent et conforme au droit.

- Société Générale, ainsi que d'autres institutions financières, ont été assignées dans le cadre d'une action de groupe dans laquelle il leur est reproché d'avoir enfreint le droit américain de la concurrence et CEA s'agissant de son implication sur le marché de Londres de fixation du prix de l'or. L'action a été initiée pour le compte de personnes ou entités ayant vendu de l'or physique, ayant vendu des contrats de futures indexés sur l'or sur le CME, vendu des ETF sur l'or, vendu des options d'achat d'or négociées sur le CME, acheté des options de vente d'or négociées sur le CME, vendu de l'or de gré à gré ou des contrats à terme ou des options d'achat d'or, ou acheté de gré à gré des options de vente d'or. L'action est pendante devant la *US District Court* de Manhattan. Des requêtes sollicitant le rejet de ces demandes ont été rejetées par décision du 4 octobre 2016 et la *discovery* est maintenant en cours. Société Générale ainsi que certaines filiales et d'autres institutions financières ont également été assignées dans le cadre de deux actions de groupe au Canada (devant la Cour Supérieure d'Ontario à Toronto et la Cour Supérieure du Québec dans la ville de Québec) pour des demandes similaires.
- Depuis août 2015, d'anciens et actuels employés du groupe Société Générale sont visés par plusieurs enquêtes conduites par les autorités fiscales et pénales allemandes. Ces enquêtes sont relatives à un fonds administré par SGSS GmbH et à leurs prétendues participations, pour compte propre ou pour le compte de clients, à de possibles schémas de fraude fiscale sur dividendes d'actions allemandes à l'occasion de transaction sur titres dites « CumEx ». Les entités du Groupe répondent aux demandes des autorités allemandes.

SGSS GmbH a été informée par le Tribunal de Bonn le 19 juin 2019 de l'ouverture d'une procédure pénale à l'égard de deux individus employés par une société ayant conseillé ce fonds, celui-ci étant suspecté par les procureurs allemands d'avoir participé à des transactions « CumEx » potentiellement frauduleuses. Le Tribunal de Bonn évalue actuellement l'opportunité d'attirer SGSS GmbH en qualité de « *secondary participant* » à cette procédure.

- En mai 2019, SGAS ainsi que d'autres institutions financières ont été assignées aux États-Unis dans le cadre d'une action de groupe dans laquelle il leur est reproché d'avoir enfreint le droit américain de la concurrence s'agissant de la fixation du prix de titres émis par des Entreprises Sponsorisées par le gouvernement américain, dont la *Federal Home Loan Bank (FHLB)*, la *Federal Home Loan Mortgage Corporation (Freddie Mac)* et la *Federal National Mortgage Association (Fannie Mae)*. Une requête visant au rejet de l'action a été déposée le 13 juin 2019. SGAS a également reçu une demande d'informations du *US Department of Justice* ("DOJ") en lien avec cette activité d'émission de titre. SGAS répond à ces demandes et coopère avec les autorités.
- Société Générale et certaines de ses filiales sont assignées dans le cadre d'une action devant la *US Bankruptcy Court* de Manhattan initiée par le *Trustee* nommé dans le cadre de la liquidation de la société

de *Bernard L. Madoff Investment Securities LLC* (“BLMIS”). L’action est identique à celles initiées par le *Trustee* de BLMIS à l’encontre de nombreuses institutions et sollicite le recouvrement de montants prétendument reçus indirectement de BLMIS par des entités Société Générale, par le truchement de « fonds nourriciers » qui avaient investi dans BLMIS et desquels Société Générale avait reçu des remboursements. Le demandeur prétend que les montants reçus par les entités Société Générale sont recouvrables sur le fondement du *US Bankruptcy Code* et de la loi de l’État de New York. Le *Trustee* de BLMIS tente de recouvrer un montant agrégé d’environ 150 millions d’USD auprès des entités Société Générale. Celles-ci se défendent dans le cadre de cette action. Par décisions rendues les 22 novembre 2016 et 3 octobre 2018, le Tribunal a rejeté la plupart des demandes initiées par le *Trustee* de BLMIS, qui a interjeté appel devant la Cour d’appel fédérale du *Second Circuit*. Par décision du 25 février 2019, la Cour d’appel a invalidé les jugements et a renvoyé les affaires pour qu’elles soient jugées en première instance. Par décision du 23 avril 2019, la Cour d’appel a suspendu ces renvois dans l’attente du sort de la requête en révision (« *petition for review* ») qui sera déposée prochainement par les défendeurs devant la Cour Suprême des États-Unis.

- Le 10 juillet 2019, Société Générale a été assignée dans le cadre d’une action initiée devant la *US District Court* à Miami par des demandeurs sur le fondement de la Loi *Cuban Liberty and Democracy Solidarity* (« *Libertad* ») de 1996 (connue sous le nom de *Helms-Burton Act*) pour de prétendues pertes résultant de l’expropriation par le gouvernement cubain en 1960 de Banco Nunez dans laquelle ils auraient prétendument eu un intérêt. Les demandeurs sollicitent des dommages-intérêts de la part de Société Générale sur le fondement de cette loi.

NOTE 10 - GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La Note 10 est présentée uniquement dans les états financiers et n'est pas reprise dans le chapitre 4 du Document de référence pour l'actualisation de ce dernier au titre du premier semestre 2019.

1. ANALYSE DES ENCOURS BRUTS ET PROVISIONS POUR RISQUE DE CRÉDIT

Les tableaux suivants détaillent par étape de provisionnement les encours provisionnables (bilan et hors bilan) ainsi que les dépréciations et provisions afférentes.

Le périmètre de ces tableaux inclut :

- les titres (hors titres reçus en pensions) et les prêts et créances à la clientèle et aux établissements de crédit et assimilés évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres ;
- les créances de location simple et de location-financement ;
- les engagements de financement et de garantie donnés.

A noter que les encours des activités de courtage anciennement Newedge hors de France sont exclus des encours présentés dans les tableaux 1, 2 et 3. Il n'y a aucune exclusion de périmètre dans les tableaux 4 et 5.

Pour être homogène, la totalité des territoires britanniques d'outre-mer sont désormais présentés de façon distincte par rapport au Royaume-Uni. Les tableaux 2018 ont été corrigés en fonction de cette nouvelle présentation.

Tableau 1 : Encours provisionnables par portefeuille bâlois

(En M EUR)	30.06.2019				31.12.2018			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Souverains	160 229	696	184	161 109	145 759	733	218	146 710
Etablissements	51 486	226	35	51 747	55 034	361	82	55 477
Entreprises	353 564	12 416	9 024	375 004	357 221	13 949	9 410	380 580
Clientèle de détail	195 874	15 593	8 968	220 435	184 958	16 017	9 289	210 264
Autres	22 462	80	49	22 591	23 111	67	54	23 232
Total	783 615	29 011	18 260	830 886	766 083	31 127	19 053	816 263

Tableau 2 : Encours provisionnables par zone géographique

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2019				31.12.2018			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
France	354 501	18 406	10 803	383 710	339 663	19 298	10 806	369 767
Europe de l'Ouest (hors France)	154 977	3 398	1 953	160 328	156 177	3 602	1 996	161 775
Europe de l'Est UE	47 929	3 262	1 025	52 216	49 423	3 612	1 279	54 314
Europe de l'Est (hors UE)	24 526	784	517	25 827	22 423	905	844	24 172
Amérique du Nord	106 447	258	426	107 131	107 433	361	606	108 400
Amérique latine et Caraïbes	9 955	1 021	220	11 196	10 603	985	237	11 825
Asie Pacifique	42 017	338	196	42 551	39 343	165	225	39 733
Afrique et Moyen- Orient	43 263	1 544	3 120	47 927	41 018	2 199	3 060	46 277
Total	783 615	29 011	18 260	830 886	766 083	31 127	19 053	816 263

Tableau 3 : Encours provisionnables par note de la contrepartie

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2019				31.12.2018			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
1	61 897	-	-	61 897	65 767	-	-	65 767
2	108 760	1	-	108 761	97 899	-	-	97 899
3	76 359	7	-	76 366	74 741	2	-	74 743
4	126 034	130	-	126 164	127 159	647	-	127 806
5	107 063	2 846	-	109 909	99 575	2 976	-	102 551
6	25 322	5 326	-	30 648	25 459	5 668	-	31 127
7	1 722	2 039	-	3 761	2 472	2 780	-	5 252
Défaut (8, 9, 10)	-	-	8 272	8 272	-	-	8 589	8 589
Autre méthode	276 458	18 662	9 988	305 108	273 011	19 054	10 464	302 529
Total	783 615	29 011	18 260	830 886	766 083	31 127	19 053	816 263

Tableau 4 : Dépréciations et provisions pour risque de crédit par portefeuille bâlois

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2019				31.12.2018			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Souverains	7	4	68	78	10	1	69	80
Etablissements	8	5	19	32	9	6	16	31
Entreprises	573	594	4 932	6 099	589	648	5 098	6 335
Clientèle de détail	454	555	4 785	5 794	427	570	4 870	5 867
Autres	-	-	26	26	-	-	9	9
Total	1 042	1 158	9 830	12 030	1 035	1 225	10 062	12 322

Tableau 5 : Dépréciations et provisions pour risque de crédit par zone géographique

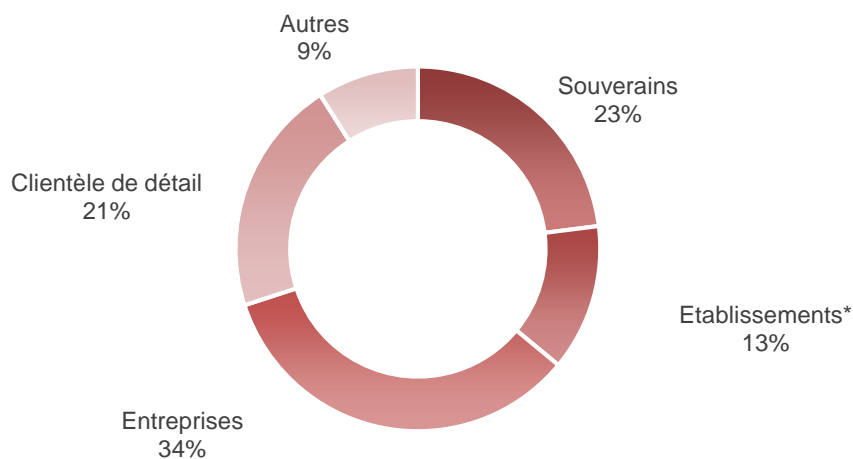
<i>(En M EUR)</i>	30.06.2019				31.12.2018			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
France	432	709	5 298	6 439	427	735	5 292	6 454
Europe de l'Ouest (hors France)	180	109	867	1 156	178	119	906	1 203
Europe de l'Est UE	92	150	699	941	118	170	842	1 130
Europe de l'Est (hors UE)	83	24	441	548	76	18	655	749
Amérique du Nord	48	12	59	119	32	27	52	111
Amérique latine et Caraïbes	7	6	107	120	7	6	73	86
Asie Pacifique	11	6	152	169	14	2	153	169
Afrique et Moyen-Orient	189	142	2 207	2 538	184	148	2 088	2 420
Total	1 042	1 158	9 830	12 030	1 035	1 225	10 062	12 322

2. ANALYSE DES EXPOSITIONS

Dans cette section la mesure adoptée pour les expositions de crédit est l'EAD – *Exposure At Default* (bilan et hors-bilan). Les EAD en méthode standard sont reportées nettes de provisions spécifiques et de collatéraux financiers.

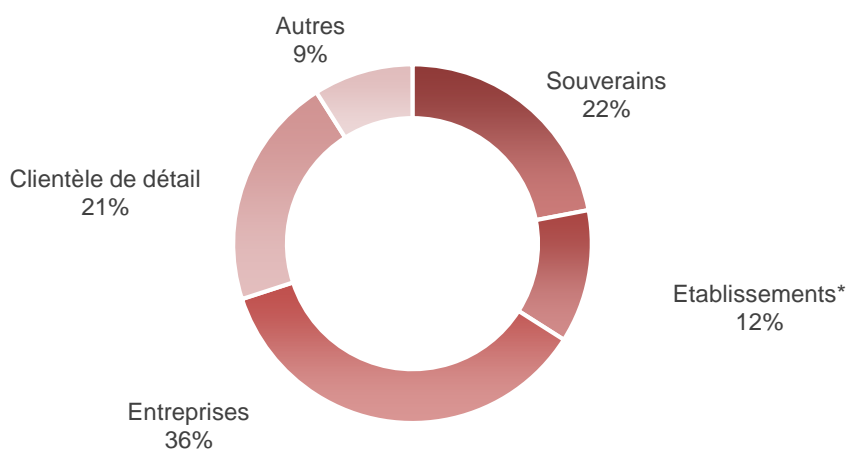
VENTILATION DES EXPOSITIONS DU GROUPE PAR PORTEFEUILLE AU 30 JUIN 2019

Engagements bilan et hors-bilan (soit 939 milliards d'euros d'EAD)



VENTILATION DES EXPOSITIONS DU GROUPE PAR PORTEFEUILLE AU 31 DÉCEMBRE 2018

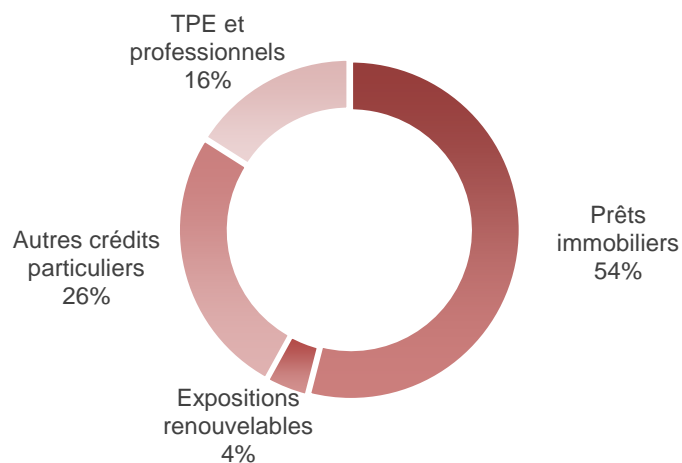
Engagements bilan et hors-bilan (soit 920 milliards d'euros d'EAD)



* Etablissements : portefeuilles bâlois banques et collectivités territoriales.

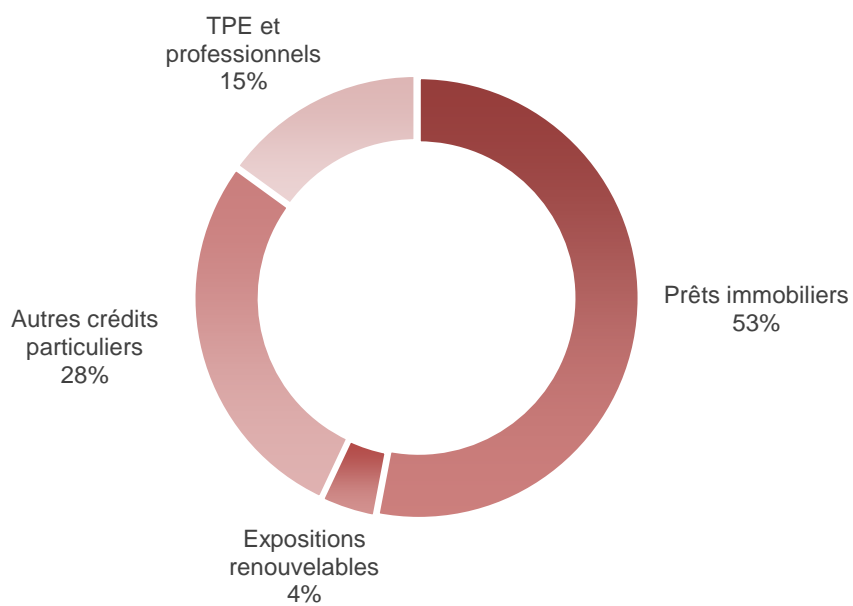
VENTILATION DU PORTEFEUILLE CLIENTELE DE DÉTAIL GROUPE PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION AU 30 JUIN 2019

Engagements bilan et hors-bilan (soit 196 milliards d'euros d'EAD)

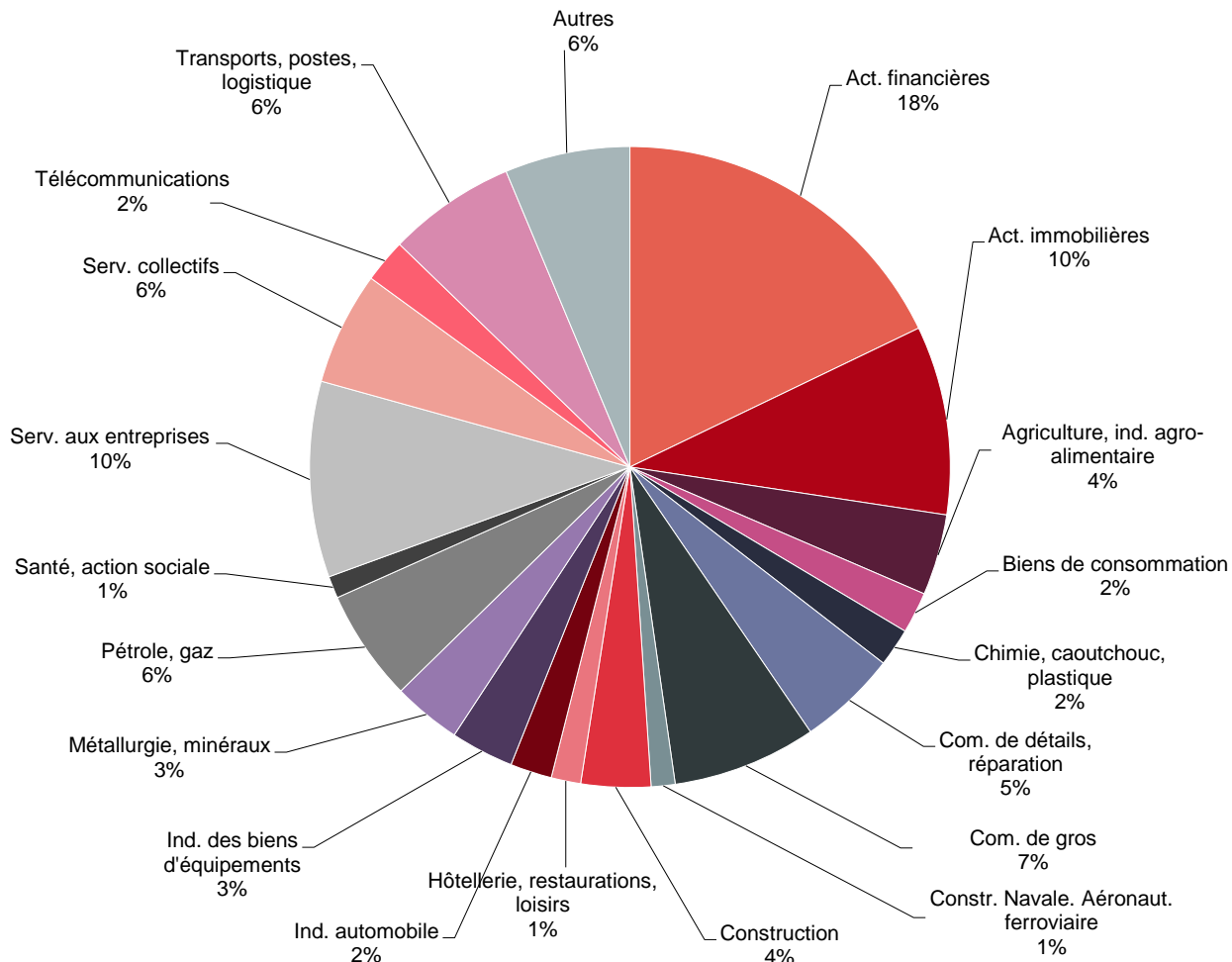


VENTILATION DU PORTEFEUILLE CLIENTELE DE DÉTAIL GROUPE PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION AU 31 DÉCEMBRE 2018

Engagements bilan et hors-bilan (soit 189 milliards d'euros d'EAD)



VENTILATION SECTORIELLE DES EXPOSITIONS ENTREPRISES DU GROUPE AU 30 JUIN 2019
(PORTEFEUILLE BALOIS)



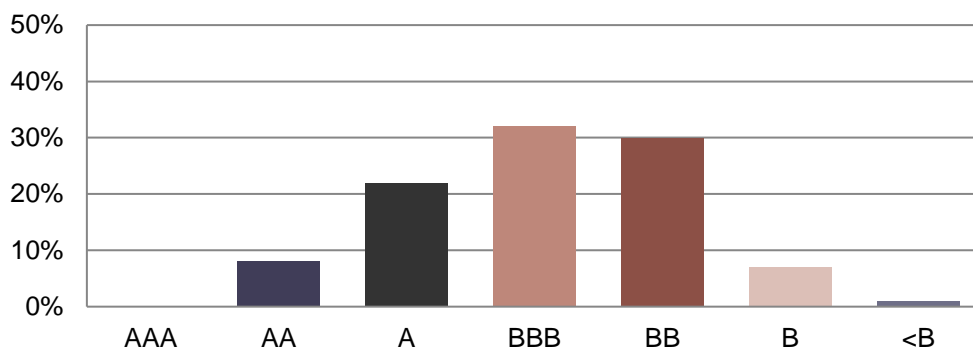
L'EAD du portefeuille Entreprises est présentée au sens bâlois (grandes entreprises y compris compagnies d'assurance, fonds et hedge funds, PME, financements spécialisés, activités d'affacturage), selon l'axe de l'emprunteur, avant effet de substitution (périmètre du risque crédit : risque débiteur, émetteur et de remplacement).

Au 30 juin 2019, le portefeuille Entreprises s'élève à 353 milliards d'euros (encours bilan et hors-bilan mesurés en EAD). Le secteur Activités financières est le seul à représenter plus de 10% du portefeuille. Les engagements du Groupe sur ses dix premières contreparties Entreprises représentent 5% de ce portefeuille.

EXPOSITIONS SUR LA CLIENTELE ENTREPRISES ET ETABLISSEMENTS BANCAIRES

Répartition par note interne du risque sur la clientèle Entreprises au 30 juin 2019

En % de l'EAD



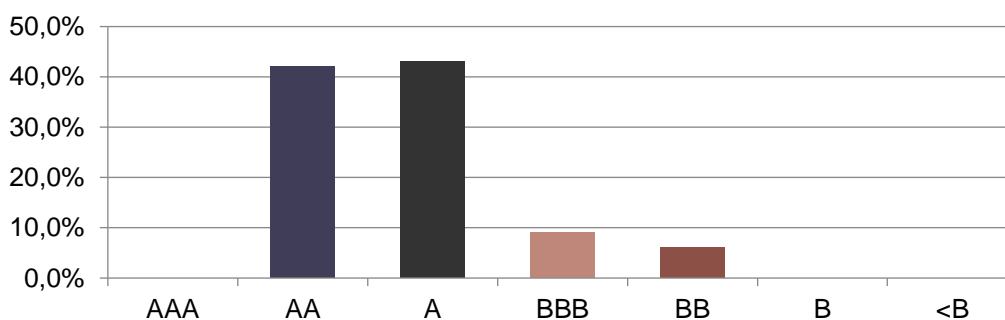
Sur la clientèle « Entreprises », le périmètre retenu correspond aux crédits sains traités en méthode IRB (hors critère de classement prudentiel, par pondération, du financement spécialisé), sur l'ensemble du portefeuille de clients entreprises, tous pôles confondus. Il représente une EAD de 274 milliards d'euros (sur une EAD totale sur le portefeuille bâlois « Entreprises » de 316 milliards d'euros, méthode standard comprise).

La répartition par rating de l'exposition « Entreprises » du Groupe démontre la bonne qualité du portefeuille. Elle est fondée sur la notation interne de la contrepartie, présentée en équivalent Standard & Poor's.

Au 30 juin 2019, la majorité de l'exposition se concentre sur des contreparties *Investment Grade*, c'est-à-dire dont le *rating* interne en équivalent Standard and Poor's est supérieur à BBB- (63% de la clientèle « Entreprises »). Les opérations portant sur les contreparties *Non Investment Grade* sont très souvent assorties de garanties et collatéraux permettant d'atténuer le risque.

Répartition par note interne du risque sur la clientèle Etablissements bancaires au 30 juin 2019

En % de l'EAD



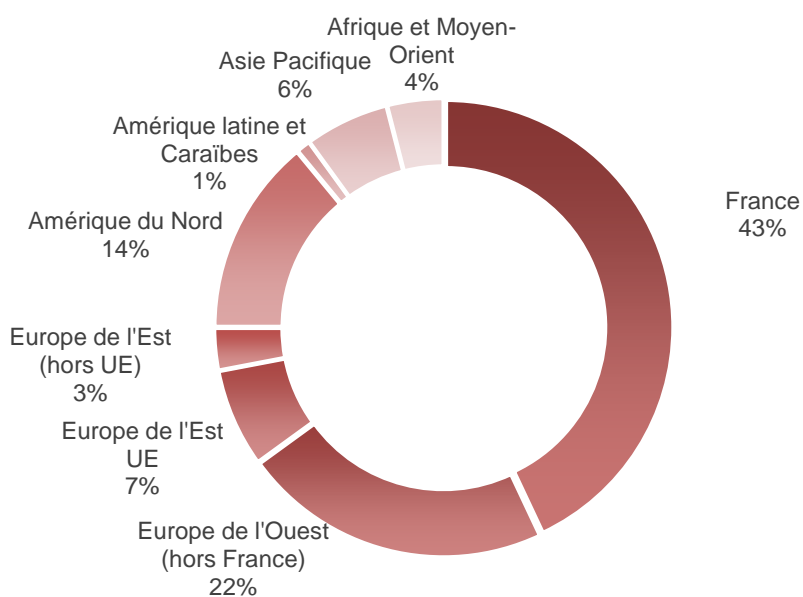
Sur la clientèle bancaire, le périmètre retenu correspond aux crédits sains traités en méthode IRB, sur l'ensemble du portefeuille Banques, tous pôles confondus, et représente une EAD de 68 milliards d'euros (sur une EAD totale sur le portefeuille bâlois Banques de 122 milliards d'euros, méthode standard comprise).

La répartition par *rating* de l'exposition sur contreparties bancaires du groupe Société Générale démontre la bonne qualité du portefeuille. Elle est fondée sur la notation interne de la contrepartie, présentée en équivalent Standard & Poor's.

Au 30 juin 2019, l'exposition sur la clientèle bancaire se concentre sur des contreparties *Investment Grade* d'une part (93,7% de l'exposition), sur les pays développés d'autre part (90,3%).

VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT DU GROUPE AU 30 JUIN 2019
(TOUTES CLIENTELES CONFONDUES)

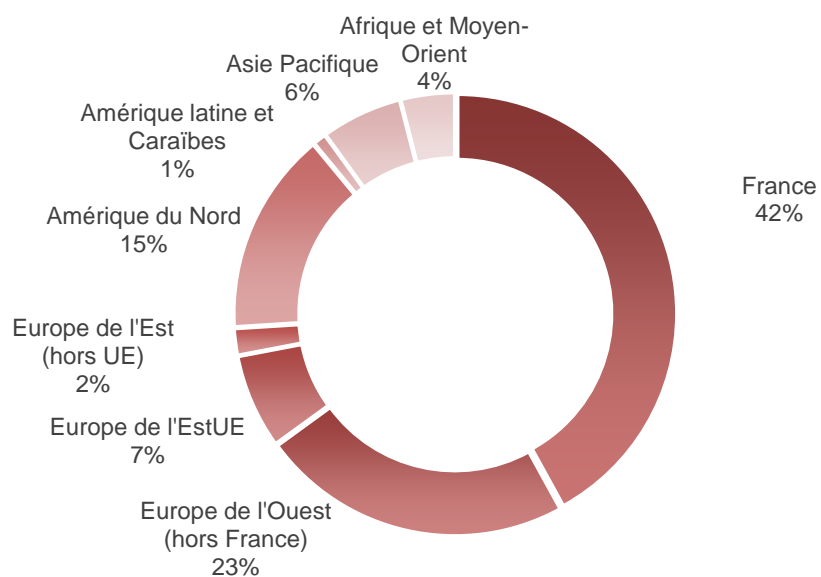
Engagements bilan et hors-bilan (soit 939 milliards d'euros d'EAD)



Au 30 juin 2019, 89% des expositions du Groupe (bilan et hors-bilan) sont concentrées sur les grands pays industrialisés ⁽¹⁾. Près de la moitié des concours est portée par une clientèle française (28% sur le portefeuille non retail et 15% sur les particuliers).

VENTILATION GEOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CREDIT DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2018 (TOUTES CLIENTELES CONFONDUES)

Engagements bilan et hors-bilan (soit 920 milliards d'euros d'EAD)



(1) Tel que défini par le FMI dans son document World Economic Review d'octobre 2017.